



McGill

# Régime de retraite de l'Université McGill

## Rapport annuel

31 décembre 2015



*Les racines de votre avenir*

**Régime de retraite de l'Université McGill  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

## Membres du comité d'administration

# DES RETRAITES

M. Simon Fulleringer	Élu par le personnel administratif et de soutien
Mme Lynne B. Gervais (présidente)	Nommée par la principale et le président du Conseil
Mme Kim Holden	Nommée par le Conseil des gouverneurs
M. Michael Keenan	Nommé par le Conseil des gouverneurs
M. Pierre Lavigne	Membre indépendant
M. Jim McVety	Élu par le personnel administratif et de soutien
M. Christopher Ragan	Élu par le personnel enseignant
Mme Julia Scott	Élue par le personnel enseignant
Mme Cristiane Tinmouth	Nommée par la principale et le président du Conseil

# Table des MATIÈRES

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	1
INTRODUCTION	2
PLACEMENTS DE LA CAISSE DE RETRAITE	3
LE FONDS D'ACCUMULATION	3
Répartition d'actifs	4
Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires	5
Performance des marchés et rendement des fonds	5
REVUE DES OPTIONS D'INVESTISSEMENT	7
• Compte équilibré	8
• Fonds commun d'actions	9
• Fonds commun de titres à revenu fixe	12
• Fonds socialement responsable (FSR)	13
• Fonds de marché monétaire	14
• Options cycle de vie	15
LE FONDS DE RETRAITE	16
Répartition d'actifs	16
Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires	16
Rendement du fonds	17
PRESTATIONS ET AFFAIRES ADMINISTRATIVES	18
Modifications au Régime	18
Prestations versées	18
Bonification des rentes	18
Évaluation de la bonification des rentes	19
Évaluation actuarielle du Régime	19
Administration	20
COORDONNÉES	21
ANNEXE I - NOUVEAUX RETRAITÉS	22
ANNEXE II - DÉCÈS	23
ANNEXE III - SOMMAIRE EXÉCUTIF DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE	25
ANNEXE IV - GLOSSAIRE	27
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	30
RAPPORT FINANCIER	32



# Régime de retraite

## DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

### **Convocation à l'assemblée générale des membres du Régime de retraite**

L'assemblée générale des membres du Régime de retraite de l'Université McGill aura lieu dans la salle 232 du pavillon Stephen Leacock situé au 855 de la rue Sherbrooke ouest à Montréal (Québec), le mercredi 4 mai 2016 à 12h00, dans le but :

- a) de décompter et d'annoncer les résultats de vote – maintien des procédures de vote;
- b) d'acclamer un membre du personnel enseignant, qui est membre du Régime au 31 décembre 2015, au Comité d'administration des retraites;
- c) d'élire un membre du personnel administratif et de soutien, qui est membre du Régime au 31 décembre 2015, au Comité d'administration des retraites;
- d) de recevoir le rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant;
- e) de recevoir le rapport du Comité d'administration des retraites;
- f) de recevoir le rapport sur le rendement des placements du régime de retraite de l'Université McGill pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 :
  - Fonds d'accumulation;
  - Fonds de retraite; et
- g) de répondre à toutes les questions qui seront soulevées pendant l'assemblée.

Seuls les membres, actif ou inactifs du Régime, y compris les bénéficiaires, peuvent assister à l'assemblée. Les membres sont tenus de présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- ▶ Carte d'immatriculation de l'Université McGill
- ▶ Bulletin de vote personnel/formulaire de procuration

Si vous n'avez pas rempli et transmis le bulletin de vote personnel/formulaire de procuration émis à votre nom, nous vous prions de l'apporter à l'assemblée pour vous identifier et déposer votre vote.



John D'Agata  
Secrétaire, Comité d'administration des retraites

Avril 2016

# Introduction

## RAPPORT ANNUEL

Ce rapport annuel passe en revue les activités de placement et les activités administratives du Comité d'administration des retraites (« CAR ») du Régime de retraite de l'Université McGill (« Régime ») pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2015.

### Structure

Le CAR compte neuf membres, dont quatre élus par les membres du Régime, deux désignés par le Conseil des gouverneurs et deux désignés par la principale et le président du Conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR.

### Changements au CAR en 2015

Au cours de l'année 2015, les changements suivants sont intervenus dans la composition du CAR. Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 1er mai 2015, Mme Julia Scott a été acclamée pour un mandat de trois ans au poste du personnel enseignant. Pendant l'année, M. Michael Keenan et Mme Kim Holden, nommés par le Conseil des gouverneurs, et Mme Lynne B. Gervais, nommée par la principale et le président du Conseil, ont été réassignés pour de nouveaux mandats de trois ans.

### Responsabilités

En sa qualité de fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique et les besoins financiers des membres du Régime. Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite de la province de Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Le CAR s'acquitte de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et de membres du personnel du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

En 2015, le CAR s'est réuni huit fois et les groupes de travail informels se sont réunis à plusieurs reprises. Les activités quotidiennes relatives à l'administration et aux placements du Régime relèvent d'une équipe de professionnels relevant de la direction du CAR et agissant en fonction de ses consignes.

### Comité de placement de la Caisse de retraite (« Comité »)

Le rôle principal du Comité de placement de la Caisse de retraite est de formuler des politiques de placement détaillées, d'élaborer des stratégies de placement qui sont ensuite présentées au CAR pour approbation et choisir les gestionnaires qui gèreront les stratégies.

Le Comité est chargé de superviser l'application de la politique de placement. Il est constitué de deux membres du CAR, du président du CAR en tant que membre de droit et de cinq membres externes indépendants qui ne font partie ni de l'administration, ni du personnel de l'Université McGill (« Université ») et qui ne sont membres d'aucun autre niveau décisionnel dans la structure de gouvernance du Régime.

Actuellement, les membres du Comité sont : M. Michael Boychuk (président), M. Stephen Cotsman; Mme Lynne B. Gervais (présidente du CAR); M. Russell Hiscock; Mme Kim Holden (CAR); M. Gilles Horrobin; M. Pierre Lavigne (CAR); et M. François Lemarchand.

Les membres du Comité, qui sont désignés par le CAR, assument initialement un mandat de trois ans qui peut être reconduit pour une durée de deux ans et ne peuvent obtenir plus de deux mandats consécutifs.

En juin 2015, M. Michael Boychuk a été nommé au Comité pour un mandat de trois ans en remplacement de M. Mark Smith dont le mandat a

pris fin. En mai 2015, M. Scott Taylor a démissionné du Comité.

Le CAR et le Comité tiennent à remercier sincèrement M. Smith et M. Taylor de leurs précieuses contributions au Comité.

En 2015, le Comité s'est réuni à l'occasion de quatre assemblées ordinaires.

## Placements

### DE LA CAISSE DE RETRAITE

Les actifs de la Caisse de retraite sont placés dans trois portefeuilles de placements distincts, conformément aux trois champs de responsabilités du Régime :

- ▶ les actifs des membres du personnel en service sont placés avant leur retraite dans le **Fonds d'accumulation**;
- ▶ les actifs des membres à la retraite qui ont préféré l'option de règlement interne sont placés dans le **Fonds de retraite**, (un fonds maintenant fermé); et
- ▶ les cotisations de l'Université nécessaires au versement des rentes complémentaires dans le but de satisfaire la disposition de la rente minimale à prestations déterminées ainsi que pour assurer la capitalisation adéquate de la Caisse de retraite sont placés dans le **Fonds complémentaire**.

Le CAR a adopté une politique de placement distinctes pour chaque fonds détaillant les objectifs de placement, la tolérance au risque, la répartition des actifs, les catégories d'actifs autorisées, la diversification des placements, les besoins de liquidités, les taux de rendement espérés, les méthodes d'évaluation et tout autre question concernant les placements et qui fixe par ailleurs un cadre à l'intérieur duquel tous les gestionnaires de placements doivent exercer leurs activités.

La politique de placement est revue et modifiée régulièrement, chaque fois que cela s'impose, dans le but de continuer à satisfaire aux critères juridiques et aux besoins des membres en matière de placements. Une copie de la politique, dernière mise à jour en janvier 2016, figure sur notre site web à : [www.mcgill.ca/hr/bp/pensions/invest/sip](http://www.mcgill.ca/hr/bp/pensions/invest/sip) ou peut être consultée dans les bureaux du CAR, pendant les heures ouvrables.

## Le Fonds

### D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation, constitué d'un fonds commun d'actions, d'un fonds commun de titres à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable (FSR) et d'un fonds de marché monétaire, est la partie de la Caisse de retraite dans laquelle sont placés les actifs des membres en service, c'est-à-dire avant leur départ à la retraite. Cette structure offre un vaste éventail de stratégies financières et permet aux membres d'élaborer des stratégies de placement qui cadrent avec leurs besoins financiers.

Le CAR administre également un compte équilibré et des options cycle de vie dont les actifs sont répartis à la fois dans le fonds commun d'actions et dans le fonds commun de titres à revenu fixe. La politique actuelle du compte équilibré prévoit que 65 % des actifs soient investis dans le fonds commun d'actions et 35 % dans le fonds commun de titres à revenu fixe. Le compte équilibré représente l'option d'investissement par défaut du Régime. Le calcul de la rente minimale à prestations déterminées, le cas échéant, de chaque membre est comparé au rendement du compte équilibré.

**Répartition d'actifs**

La répartition d'actifs dans le Fonds d'accumulation, à une date donnée, représente la combinaison des choix stratégiques de répartition d'actifs décidés par chacun des membres du régime.

Présentement, la grande majorité des membres sont investis dans le compte équilibré.

La répartition d'actifs du Fonds d'accumulation au 31 décembre 2015 figure au *Tableau 1*.

**Fonds d'accumulation<sup>(1)</sup> - Répartition d'actifs – 31 décembre 2015**

Catégorie d'actif	Montant (millions - CA \$)	% du Fonds commun	% du Fonds d'accumulation
<b>Fonds commun d'actions</b>			
<b>Actions cotées en bourse</b>			
Actions canadiennes	165,5	19,3 %	
Actions mondiales	437,5	51,1 %	
Encaisse et équivalents de trésorerie	11,6	1,4 %	
Contrats de change	-4,4	-0,5 %	
<b>Placements alternatifs</b>			
Actifs à rendement réel	63,1	7,4 %	
Actifs réels inscrits en bourse	20,2	2,4 %	
Sociétés privées	66,7	7,8 %	
Stratégies à rendement absolu	99,5	11,6 %	
Contrats de change	-3,2	-0,4 %	
<b>Total du Fonds commun d'actions</b>	<b>856,5 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>68,1 %</b>
<b>Fonds commun de titres à revenu fixe</b>			
Obligations	355,9	99,0 %	
Encaisse et équivalents de trésorerie	3,7	1,0 %	
<b>Total du Fonds commun de titres à revenu fixe</b>	<b>359,6 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>28,6 %</b>
<b>Fonds socialement responsable</b>	<b>25,4 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2,0 %</b>
<b>Fonds de marché monétaire</b>	<b>15,8 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1,3 %</b>
<b>Total du Fonds d'accumulation</b>	<b>1 257,3 \$</b>		<b>100 %</b>

Note 1: La répartition d'actifs diffère de la note 3 du Rapport financier découlant d'ajustements comptables.

## Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires - 2015

Les changements suivants ont été apportés au cours de l'année :

	Gestionnaire	Stratégie	Actifs <sup>(1)</sup> (\$)	Fonds
<u>Mandats octroyés</u>				
Avril	GSAM	Obligations mondiales	100 M	Revenu fixe
Août	SSGA	Actions américaines (passif)	15 M	Actions
Octobre	Ipsos Facto	Immobilier	20 M	Actions
Décembre	Brookfield	Actifs réels inscrits en bourse	20 M	Actions
Décembre	Nipun Asia	Stratégie à rendement absolu	14 M	Actions
<u>Mandats terminés</u>				
Mars	TDAM	Obligations DEX	(42 M)	Revenu fixe
Septembre	Luxor	Stratégie à rendement absolu	(12 M)	Actions
Novembre	Mason	Stratégie à rendement absolu	(10 M)	Actions

Note 1: Montant initial investi, engagé ou retiré.

Les changements suivants ont été apportés à la structure de gestion au cours de l'année :

- Changement à la politique de couverture de devises.
- Un mandat d'obligations mondiales a été ajouté au Fonds commun de titres à revenu fixe.
- Une classe d'actifs réels inscrits en bourse a été ajoutée aux investissements alternatifs.

### Performance des marchés

Avec des taux d'intérêts stables et des marchés boursiers en baisse ou stagnant, une grande partie du rendement a été généré par la gestion active et la surperformance du dollar américain comparativement au dollar canadien (+19,9 %).

Du côté des actions cotées en bourse, les actions américaines ont surperformé les actions canadiennes, étrangères et les actions des pays émergents, avec respectivement des rendements en dollar canadien de 21,6 %, -8,3 %, 19,4 % et 2,4 %.

Le rendement de l'indice obligataire FTSE a été de 3,5 %.

### Rendement des fonds

Le *Tableau 3* présente le rendement brut de chacun des fonds communs de placement et du compte équilibré pour les périodes de un, cinq et dix ans terminées le 31 décembre 2015. Le rendement des indices de référence de chaque catégorie d'actifs figure également au *Tableau 3*.

Les indices de référence retenus pour les différentes catégories d'actifs (encaisse et équivalents de trésorerie, actions et titres à revenu fixe) sont tous des indices disponibles et liquides. L'indice des actifs à rendement réel correspond aux attentes de rendement absolu, au-delà du taux d'inflation. L'indice de référence des actions de sociétés privées représente le rendement additionnel que devraient réaliser les actions de sociétés privées par rapport aux sociétés cotées en bourse. L'indice de référence des stratégies à rendement absolu reflète le rendement additionnel attendu au-delà du rendement des bons du Trésor américain.



**Fonds d'Accumulation - Rendement<sup>(1)</sup> - 31 décembre 2015**

Classe d'actif	Rendement annualisé (%)			Objectif à long terme (%)
	1 an	5 ans	10 ans	
<b>Fonds commun d'actions</b>				
Actions canadiennes	1,2	7,6	6,7	
<i>Indice composé S&amp;P/TSX</i>	-8,3	2,3	4,4	
Valeur ajoutée	9,5	5,3	2,3	
Actions mondiales	12,3	12,4	6,7	
<i>Indice d'actions mondiales<sup>(2)</sup></i>	12,2	12,4	6,6	
Valeur ajoutée	0,1	0,0	0,1	
Placements alternatifs	10,9	13,4	6,0	
<i>Indice de placements alternatifs<sup>(3)</sup></i>	11,8	12,2	9,4	
Valeur ajoutée	-0,9	1,2	-3,4	
<b>Total Fonds commun d'actions</b>	<b>9,4</b>	<b>10,7</b>	<b>7,2</b>	<b>6,6</b>
<i>Indice du Fonds commun d'actions<sup>(4)</sup></i>	7,1	9,1	6,5	
Valeur ajoutée	2,3	1,6	0,7	
<b>Total Fonds commun de titres à revenu fixe</b>	<b>3,1</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>	<b>3,1</b>
<i>Indice obligataire universel FTSE TMX Canada</i>	3,5	4,9	4,9	
Valeur ajoutée	-0,4	0,3	0,0	
<b>Fonds socialement responsable (FSR)</b>	<b>6,7</b>	<b>7,4</b>	<b>-</b>	<b>5,2</b>
<i>Indice FSR équilibré</i>	4,7	7,0	-	
Valeur ajoutée	2,0	0,4	-	
<b>Fonds du marché monétaire</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>
<i>FTSE TMX Canada bons du Trésor 30 jours</i>	0,6	0,9	1,6	
Valeur ajoutée	0,3	0,0	0,1	
<b>Compte équilibré</b>	<b>7,5</b>	<b>9,3</b>	<b>6,9</b>	<b>5,3</b>
<i>Indice du Compte équilibré<sup>(5)</sup></i>	5,9	7,8	6,1	
Valeur ajoutée	1,6	1,5	0,8	

Note 1: Les rendements ont été calculés par une firme indépendante et sont exprimés en dollar canadiens, avant frais. Différents indices de référence ont été utilisés pour les termes de 5 et 10 ans, le cas échéant.

Note 2: 50 % S&P 500 (50 % couvert) + 50 % MSCI ACWI x US, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Note 3: 40 % (4 % + IPC) + 25 % (2/3 S&P 500 (50 % couvert) + 1/3 MSCI Europe + 3 %) + 35 % (Bons du Trésor américain (50 % couvert) + 5 %), à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Note 4: 23,1 % S&P/TSX + 23,1 % S&P 500 (50 % couvert) + 23,1 % MSCI AC World ex US + 30,7 % indice de placements alternatifs, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Note 5: 65 % de l'indice du Fonds commun d'actions + 35 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

## Revue des

**OPTIONS D'INVESTISSEMENT****Objectifs à long terme**

En matière de performance, l'important est d'atteindre les objectifs de rendement à long terme pour les différentes options offertes aux membres de la Caisse de retraite.

Comme illustré au tableau suivant, les performances du fonds commun d'actions, du

fonds commun de titres à revenu fixe, du fonds de marché monétaire et du compte équilibré ont été supérieures à leur objectif de rendement à long terme au 31 décembre 2015, mesuré sur une période de dix ans.

Le *Tableau 4* présente la performance historique des options d'investissement.

**Objectifs à long terme - 31 décembre 2015**

Fonds commun d'actions :	5,0 % plus la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC).
Fonds commun de titres à revenu fixe :	1,5 % plus la variation annuelle de l'IPC.
Fonds socialement responsable :	3,6 % plus la variation annuelle de l'IPC.
Fonds de marché monétaire :	Le rendement l'indice FTSE TMX Canada bons du Trésor 30 jours.
Compte équilibré :	3,7 % plus la variation annuelle de l'IPC.

Le tableau suivant présente les performances comparatives sur 1, 5 et 10 ans :

	<b>Rendement 1 an</b>	<b>Rendement 5 ans</b>	<b>Rendement 10 ans</b>	<b>Objectif à long terme</b>
Fonds commun d'actions	9,4 %	10,7 %	7,2 %	6,6 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	3,1 %	5,2 %	5,0 %	3,1 %
Fonds socialement responsable	6,7 %	7,4 %	-	5,2 %
Fonds de marché monétaire	0,9 %	0,9 %	1,7 %	1,6 %
Compte équilibré	7,5 %	9,3 %	6,9 %	5,3 %
IPC pour la période	1,6 %	1,5 %	1,6 %	

**Performance historique des options d'investissement**

<b>Année</b>	<b>Compte équilibré</b>	<b>Fonds commun d'actions</b>	<b>Fonds commun de titres à revenu fixe</b>	<b>Fonds socialement responsable</b>	<b>Fonds de marché monétaire</b>
2006	13,2 %	17,9 %	2,7 %		4,2 %
2007	1,4 %	0,2 %	2,9 %		4,5 %
2008	-14,9 %	-23,5 %	1,9 %	-17,7 % <sup>(1)</sup>	2,8 %
2009	14,2 %	16,9 %	9,4 %	16,5 %	0,4 %
2010	12,0 %	14,3 %	6,7 %	9,6 %	0,5 %
2011	1,9 %	-2,5 %	8,9 %	-1,7 %	0,9 %
2012	11,1 %	13,8 %	5,7 %	7,8 %	0,9 %
2013	16,1 %	24,1 %	-0,5 %	13,2 %	0,9 %
2014	10,1 %	10,3 %	9,3 %	11,4 %	1,0 %
2015	7,5 %	9,4 %	3,1 %	6,7 %	0,9 %

Note 1 : 8 mois seulement - le fonds socialement responsable a été créé en avril 2008.

## Compte équilibré

La politique de répartition d'actifs pour le compte équilibré et pour les autres fonds communs est revue et corrigée régulièrement par le CAR (selon les recommandations du Comité) en fonction des facteurs économiques, politiques et financiers qui influencent les marchés financiers.

Comme les fluctuations du marché et la performance des gestionnaires de portefeuille font dévier les actifs de la répartition cible, un rééquilibrage est effectué régulièrement pour être conforme aux balises permises par la politique de placement.

La plupart des membres investissent leurs actifs dans le compte équilibré. Le *Tableau 5* présente la politique de répartition d'actifs pour le compte équilibré.

Au 31 décembre 2015, l'allocation du compte équilibré était comme suit : 71,0 % dans le fonds commun d'actions et 29,0 % dans le fonds commun de titres à revenu fixe.

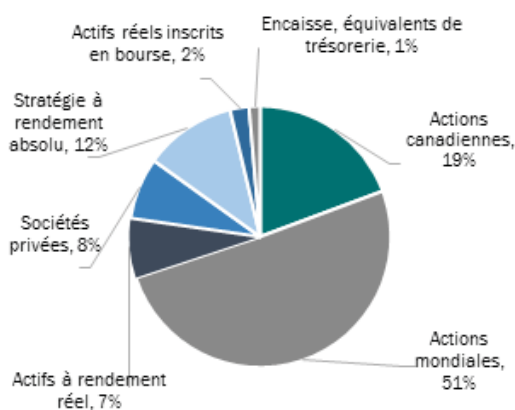
### Compte équilibré – Politique de répartition d'actifs - 31 décembre 2015

Catégorie d'actif	Répartition actuelle (%)	Répartition cible des actifs (%)	MIN %	MAX %
<b>Fonds commun d'actions</b>				
Actions cotées en bourse	50,6	45	30	63
Actions canadiennes	13,7	15	10	20
Actions mondiales	36,3	30	20	40
Encaisse et équivalents de trésorerie	1,0	-	-	3
Contrats de change	-0,4	-	-	-
<b>Placements alternatifs</b>	<b>20,4</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>35</b>
Actifs à rendement réel	5,2	8	3	15
Actifs réels inscrits en bourse	1,7	-	-	-
Sociétés privées	5,5	5	3	10
Stratégies à rendement absolu	8,3	7	4	10
Contrats de change	-0,3	-	-	-
<b>Total Fonds commun d'actions</b>	<b>71,0</b>	<b>65</b>	<b>45</b>	<b>75</b>
<b>Fonds commun de titres à revenu fixe</b>				
Obligations	28,7	35	25	50
Encaisse et équivalents de trésorerie	0,3	-	-	5
<b>Total Fonds commun de titres à revenu fixe</b>	<b>29,0</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>55</b>
<b>Compte équilibré</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>		

## Fonds commun d'actions

Le fonds commun d'actions (856,5 M\$ à la fin de l'année) comprend des actions canadiennes et des actions mondiales (américaines, étrangères et mondiales à haut dividende), de même que des placements alternatifs, de l'encaisse, des équivalents de trésorerie et des contrats de change.

Composition du fonds commun d'actions



### Dix plus importantes sociétés dans le fonds commun d'actions - 31 décembre 2015

Nom	Valeur marchande (M\$)	% du fonds commun d'actions	% du compte équilibré
La Banque Toronto Dominion	7,4 \$	0,9 %	0,6 %
Johnson & Johnson	6,4 \$	0,7 %	0,5 %
Exxon Mobil Corp	6,3 \$	0,7 %	0,5 %
Roche Holdings AG	6,2 \$	0,7 %	0,5 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	6,1 \$	0,7 %	0,5 %
Suncor Energy Inc.	6,0 \$	0,7 %	0,5 %
Canadian National Railway Co.	6,0 \$	0,7 %	0,5 %
Coca-Cola Co.	5,3 \$	0,6 %	0,4 %
Chevron Corp.	5,2 \$	0,6 %	0,4 %
Merck & Co Inc.	5,0 \$	0,6 %	0,4 %

### Actions canadiennes

Les actifs du fonds commun d'actions en actions canadiennes (165,5 M\$ à la fin de l'année) sont investis dans des stratégies actives de grandes et petites capitalisations.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires d'actions canadiennes comparativement à leur indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq ans, terminées le 31 décembre 2015.

### Rendement - actions canadiennes - 31 décembre 2015

Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
(en millions \$)				
Pyramis Global Advisors	47,2 \$	1,2	11,3	-
<i>Indice composé S&amp;P/TSX</i>		-8,3	4,6	-
Valeur ajoutée		9,5	6,7	-
QV Investors	64,6 \$	-5,7	-	-
<i>Indice composé S&amp;P/TSX</i>	-	-8,3	-	-
Valeur ajoutée		2,6	-	-
Van Berkomp & Associates	53,7 \$	9,3	19,8	16,6
<i>Indice S&amp;P/TSX à faible capitalisation canadienne</i>		-13,3	-3,1	-5,7
Valeur ajoutée		22,6	22,9	22,3

### Actions américaines

Les actifs du fonds commun d'actions en actions américaines (191,3 M\$ à la fin de l'année) sont investis dans des stratégies actives et passives de grandes capitalisations et dans une stratégie de petites capitalisations.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires d'actions américaines comparativement à leur indice de référence pour

les périodes de un, trois et cinq ans terminées le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, 5,5 % du portefeuille d'actions américaines était géré selon une stratégie passive comparativement à 0 % au 31 décembre 2014.

### Rendement - actions américaines - 31 décembre 2015

Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
(en millions \$)				
Wellington	142,8 \$	23,6	-	-
<i>S&amp;P 500</i>		21,6	-	-
Valeur ajoutée		2,0	-	-
State Street Global Advisors <sup>(1)</sup>	10,5 \$	-	-	-
<i>S&amp;P 500</i>		-	-	-
Valeur ajoutée		-	-	-
Pembroke Management	38,0 \$	6,6	-	-
<i>Russell 2000</i>		14,6	-	-
Valeur ajoutée		-8,0	-	-

Note 1: Mandat de moins de un an.

### Actions étrangères

Les actifs du fonds commun d'actions en actions étrangères (172,9 M\$ à la fin de l'année) sont investis dans des stratégies actives de marchés émergents et développés.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires d'actions étrangères comparativement à leur indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq ans, terminées le 31 décembre 2015.

### Rendement - actions étrangères - 31 décembre 2015

Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
(en millions \$)				
Hexavest	53,1 \$	20,5	20,0	-
<i>MSCI EAEO</i>		19,4	17,8	-
Valeur ajoutée		1,1	2,2	-
William Blair & Company	50,3 \$	21,2	18,4	12,1
<i>MSCI EAEO + EM</i>		15,4	14,6	9,0
Valeur ajoutée		5,8	3,8	3,1
Aberdeen Asset Management Ltd.	69,5 \$	3,6	3,9	5,1
<i>MSCI EM</i>		2,4	4,6	2,1
Valeur ajoutée		1,2	-0,7	3,0

### Actions mondiales à haut dividende

Les actifs du fonds commun d'actions en actions mondiales à haut dividende (73,3 M\$ à la fin de l'année) sont investis exclusivement dans une stratégie passive.

Le tableau suivant présente la performance du gestionnaire comparativement à son indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq terminées le 31 décembre 2015.

### Rendement - actions mondiales - 31 décembre 2015

Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
(en millions \$)				
State Street Global Advisors	73,3 \$	17,1	19,8	-
<i>MSCI Monde Rendement Boursier Élevé</i>		17,1	20,0	-
Valeur ajoutée		0,0	-0,2	-

### Placements alternatifs

Les actifs du fonds commun en placements alternatifs (246,3 M\$ à la fin de l'année) ont pour but d'offrir une diversification par rapport aux actions cotées en bourse et aux titres à revenu fixe.

Le tableau suivant présente les performances de chacune des catégories de placements alternatifs comparativement à leur indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq ans, terminées le 31 décembre 2015.

Le portefeuille comprend des actifs à rendement réel (immobilier et infrastructure), des actifs réels inscrits en bourse, des sociétés privées et des stratégies à rendement absolu.

### Rendement - placements alternatifs - 31 décembre 2015

Stratégie	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
(en millions \$)				
Portefeuille d'immobilier	48,1 \$	3,7	8,6	12,9
<i>IPC + 4 %</i>		5,6	5,5	6,9
Valeur ajoutée		-1,9	3,1	6,0
Portefeuille d'infrastructure	15,0 \$	24,7	-	-
<i>IPC + 4 %</i>		5,6	-	-
Valeur ajoutée		19,1	-	-
Actifs réel inscrits en bourse <sup>(1)</sup>	20,2 \$	-	-	-
<i>S&amp;P Real Assets Total Return</i>		-	-	-
Valeur ajoutée		-	-	-
Portefeuille de sociétés privées <sup>(2)</sup>	65,2 \$	16,8	17,9	16,2
<i>2/3 S&amp;P 500 (50 % couvert) + 1/3 MSCI (Europe) + 3 %</i>		16,1	25,0	19,7
Valeur ajoutée		0,7	-7,1	-3,5
Stratégies à rendement absolu <sup>(2)</sup>	97,8 \$	10,5	15,0	-
<i>Bons du Trésor américain (50 % couvert) + 5 %</i>		15,5	9,7	-
Valeur ajoutée		-5,0	5,3	-

Note 1: Mandat de moins de un an.

Note 2: Classe d'actifs et leurs indices calculés, net de l'effet de couverture.

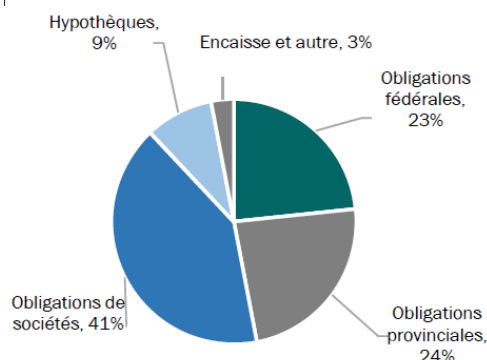
## Fonds commun de titres à revenu fixe

Le Fonds commun de titres à revenu fixe (359,6 M\$ à la fin de l'année) est composé d'obligations canadiennes et mondiales de gouvernements et de prêts hypothécaires, d'encaisse et équivalents de trésorerie (3,7 M\$ à la fin de l'année).

Le 31 décembre 2015, 0 % du portefeuille de titres à revenu fixe était investi dans une stratégie passive, comparativement à 12 % au 31 décembre 2014.

Le tableau suivant présente les performances des gestionnaires du Fonds commun de titres à revenu fixe comparativement à leur indice de référence pour les périodes de un, trois et cinq ans terminées le 31 décembre 2015.

Composition du fonds commun à revenu fixe



### Rendement - Fonds commun de titres à revenu fixe - 31 décembre 2015

Gestionnaire	Actifs sous gestion (en millions \$)	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
Phillips, Hager & North	106,6 \$	3,8	4,4	-
<i>Indice obligataire universel FTSE TMX Canada</i>		3,5	3,6	-
Valeur ajoutée		0,3	0,8	-
Goldman Sachs Asset Management <sup>(1)</sup>	108,8 \$	-	-	-
<i>Barclays Global Aggregate</i>		-	-	-
Valeur ajoutée		-	-	-
Fiera Capital	66,3 \$	0,8	-	-
<i>Indice obligataire universel FTSE TMX Canada</i>		1,3	-	-
Valeur ajoutée		-0,5	-	-
Canso Investment Counsel	74,2 \$	4,0	7,3	-
<i>Indice FTSE TMX d'obligations canadiennes de sociétés</i>		2,7	3,7	-
Valeur ajoutée		1,3	3,6	-

Note 1: Mandat de moins de un an.

### Dix plus importants titres dans le Fonds commun de titres à revenu fixe - 31 décembre 2015

Nom	Valeur marchande (M\$ CA)	% du fonds commun à revenu fixe	% du compte équilibré
PH&N Mortgage Trust	7,0 \$	1,9 %	0,6 %
Province du Québec 3,5 % 01-déc-2045 MTN	6,9 \$	1,9 %	0,5 %
Gouv. du Canada 2,25 % 01-juin-2025 SER D507	6,8 \$	1,9 %	0,5 %
Province de l'Ontario 6,5 % 08-mar-2029	6,2 \$	1,7 %	0,5 %
Province de l'Ontario 3,45 % 02-juin-2045 BDS	5,8 \$	1,6 %	0,5 %
Province du Québec 5,0 % 01-déc-2041 MTN	5,7 \$	1,6 %	0,5 %
Province de l'Ontario 2,9 % 02-déc-2046 SER DMTN228	5,5 \$	1,5 %	0,4 %
Gouv. du Canada 5,75 % 01-juin-2033 SER XG49	5,5 \$	1,5 %	0,4 %
Banque Royale Taux variable 23-mars-2020 SER CB19	5,3 \$	1,5 %	0,4 %
Province de l'Ontario 5,6 % 02-juin-2035	5,4 \$	1,2 %	0,3 %

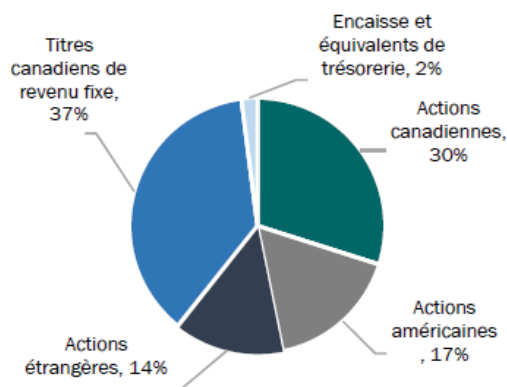
## Fonds socialement responsable (FSR)

Le FSR a été créé le 1<sup>er</sup> avril 2008. Le seuil minimal de l'actif a été fixé à 8 M\$ par le CAR pour que cette option de placement soit maintenue dans le cadre du Régime. Au 31 décembre 2015, l'actif du FSR s'établissait à 25,4 M\$.

Le FSR investit dans le Fonds équilibré Valeurs communautaires Phillips, Hager & North (« VC PH&N »). PH&N est réputée pour sa philosophie fondée sur la responsabilité sociale et ses décisions sont influencées par des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. PH&N travaille par ailleurs avec Sustainalytics, chef de file mondial en études et analyses de viabilité pour s'assurer que les placements dans le Fonds VC respectent les critères minimums de placements socialement responsables.

Le Fonds équilibré VC PH&N et, par le fait même, le FSR, est composé d'actions canadiennes, américaines, étrangères, de titres à revenu fixe canadiens, d'encaisse et équivalents de trésorerie. Le graphique « Composition du fonds socialement responsable » illustre la répartition de l'actif du FSR au 31 décembre 2015.

Composition du fonds socialement responsable



### Rendement - Fonds socialement responsable - 31 décembre 2015

Gestionnaire	Actifs sous gestion (en millions \$)	Taux de rendement annualisé (%)		
		1 an	3 ans	5 ans
VC PH&N	25,4 \$	6,7	10,4	7,4
Indice de référence du Fonds balancé FSR		4,7	9,5	7,0
Valeur ajoutée		2,0	0,9	0,4

### Dix plus importants titres dans le FSR - 31 décembre 2015

Nom	Valeur marchande (000 \$ CA)	% du FSR
Gouv. du Canada 0,75 % 01-sep-2020	990 \$	3,9 %
La Banque Toronto Dominion	620 \$	2,5 %
La Banque Royale du Canada	600 \$	2,4 %
Province de l'Ontario 7,6 % 02-juin-2027	480 \$	1,9 %
La Banque de la Nouvelle Écosse	430 \$	1,7 %
Province de l'Ontario 6,5 % 08-mars-2029	360 \$	1,4 %
ITC Holdings Corp.	340 \$	1,3 %
Estée Lauder Companies Inc., Classe A	340 \$	1,3 %
Manuvie	330 \$	1,3 %
International Flavors & Fragrances Inc.	320 \$	1,3 %



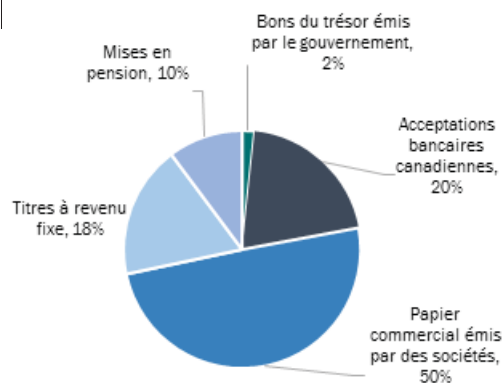
## Fonds de marché monétaire

Le fonds de marché monétaire (15,8 M\$ à la fin de l'année) est composé d'encaisse et d'équivalents de trésorerie. Ces derniers peuvent prendre la forme d'émissions fédérales et provinciales, d'acceptations bancaires, de papier commercial et de dépôts à terme.

Les actifs sont investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD.

Le fonds de marché monétaire a réalisé un rendement de 0,9 % en 2015, supérieur au rendement de l'indice de référence à 0,6 % .

Composition du fonds de marché monétaire



### Dix plus importants titres dans le fonds de marché monétaire - 31 décembre 2015

Non	Valeur marchande (000 \$ CA)	% du fonds de marché monétaire
Accord de rachat d'actions 01-mai-2016 - Gouv. du Canada 0,48 %	1330 \$	8,4 %
Accord de rachat d'actions 01-mai-2016 - Gouv. du Canada 0,47 %	260 \$	1,6 %
La Banque de la Nouvelle Écosse 1,8 % 09-mai-2016	190 \$	1,2 %
La Banque de la Nouvelle Écosse 3,61 % 22-fév-2016	190 \$	1,2 %
La Banque Toronto-Dominion 2,948 % 02-août-2016	180 \$	1,2 %
Imperial Oil Limited 19-janv-2016	180 \$	1,1 %
Banque Royale du Canada 31-mars-2016	180 \$	1,1 %
Banque Nationale du Canada 2,05 % 11-janv-2016	170 \$	1,1 %
La Banque de Montréal 3,103 % 10-mars-2016	170 \$	1,1 %
OMERS Finance Trust 21-janv-2016	160 \$	1,0 %

## Options cycle de vie

Les options cycles de vie ont été introduites en 2014 afin d'offrir une alternative pour la construction d'un portefeuille personnalisé selon l'âge du membre en utilisant les options d'investissement déjà offertes par le Régime.

Une option cycle de vie offre une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

Le *Tableau 6* présente les répartitions par tranches d'âge pour les options cycle de vie disponibles selon les profils de risque (conservateur, modéré et agressif) ainsi que la performance de chacune des combinaisons offertes pour la période terminée le 31 décembre 2015 et 2014.

### Profils - Cycle de Vie - 31 décembre 2015

Fonds/ Tranches d'âge	66 ans et plus	60 à 65 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans	Moins de 30 ans
<b>Profil de risque - conservateur</b>						
Fonds à revenu fixe	65 %	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %
Fonds commun d'actions	35 %	35 %	50 %	60 %	70 %	80 %
Répartition	A	A	B	C	D	E
<b>Profil de risque - modéré</b>						
Fonds à revenu fixe	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %
Fonds commun d'actions	35 %	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %
Répartition	A	B	C	D	E	F
<b>Profil de risque - agressif</b>						
Fonds à revenu fixe	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	10 %
Fonds commun d'actions	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	90 %
Répartition	B	C	D	E	F	F

### Rendement - Options Cycle de vie

Répartition	A	B	C	D	E	F
2015	5,3 %	6,3 %	6,9 %	7,5 %	8,1 %	8,8 %
2014	9,7 %	9,8 %	9,9 %	10,0 %	10,1 %	10,2 %

# Le Fonds DE RETRAITE

Le Fonds de retraite est la portion de la Caisse de retraite qui regroupe les actifs nécessaires au versement des prestations des membres à la retraite qui ont choisi une option de règlement interne avant le 1er janvier 2011.

L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du fonds à long terme, de manière à assurer la sécurité des rentes en cours de versement, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime et de minimiser les fluctuations de déficits actuariels. Pour atteindre cet objectif, le Fonds de retraite est investi dans des titres à revenu fixe, de l'immobilier et des actions cotées en bourse.

## Répartition d'actifs

Selon la répartition cible à long terme, les actions représentent 35 % de l'actif et les titres à revenu fixe, 65 %. Au 31 décembre 2015, 100 % du portefeuille du Fonds de retraite était géré à l'externe.

Comme les fluctuations du marché et la performance des gestionnaires de portefeuille font dévier les actifs de la répartition cible, un rééquilibrage est effectué régulièrement pour être conforme aux balises permises par la politique de placement. Lorsque possible, les investissements en immobilier sont liquidés dans le but de ramener l'allocation de cette classe d'actif à zéro.

Le *Tableau 7* présente la répartition réelle du Fonds de retraite au 31 décembre 2015.

## Répartition d'actifs - Fonds de retraite - 31 décembre 2015

Catégorie d'actif	Montant (en millions)	%	Répartition Cible	MIN%	MAX%
Actions	61,7	32,9	35	20	45
Revenu fixe	100,6	53,6	65	50	75
Immobilier	22,2	11,8	-	-	20
Encaisse et équivalents de trésorerie	3,1	1,7	-	-	10
<b>Total du Fonds de retraite</b>	<b>187,6 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>		

## Changements à la structure de gestion et aux gestionnaires

Aucun changement est intervenue à la structure de gestion et aux gestionnaires en 2015.

## Rendement du fonds

En 2015, le Fonds de retraite a affiché un taux de rendement brut annuel de 10,2 % supérieur à l'objectif de rendement à long terme de 4,3 % (2,7 % + IPC).

Le *tableau 8* fournit le rendement brut de chacune des catégories d'actifs et gestionnaires pour l'exercice 2015.

Le *graphique 1* de la page 21 illustre le rendement historique du Fonds de retraite.

**Fonds de retraite - Rendement<sup>(1)</sup> - 31 décembre 2015**

Classe d'actif/Gestionnaire	Actifs sous gestion	Taux de rendement annualisés (%)		
		1 an	5 ans	10 ans
(en millions \$)				
<b>Gestionnaire d'actions</b>				
Vontobel	61,7 \$	24,7	-	-
MSCI ACWI Net		17,1	-	-
Valeur ajoutée		7,6	-	-
<b>Total actions<sup>(3)</sup></b>	<b>61,7 \$</b>	<b>24,7</b>	<b>13,0</b>	<b>8,1</b>
<i>Indice d'actions<sup>(4)</sup></i>		17,1	7,8	7,2
Valeur ajoutée		7,6	5,2	0,9
<b>Gestionnaires de revenu fixe</b>				
Manulife Life Investments	78,0 \$	3,3	-	-
<i>Indice personnalisé basé sur le passif</i>		3,1	-	-
Valeur ajoutée		0,2	-	-
Canso Investment Counsel	22,6 \$	3,9	7,6	-
<i>Indice FTSE TMX d'obligations canadiennes de sociétés</i>		2,7	3,7	-
Valeur ajoutée		1,2	3,9	-
<b>Total revenu fixe</b>	<b>100,6 \$</b>	<b>3,4</b>	<b>4,4</b>	<b>-</b>
<i>Indice obligataire universel FTSE TMX Canada</i>		3,5	3,6	-
Valeur ajoutée		-0,1	0,8	-
<b>Immobilier</b>				
	22,2 \$	7,3	12,4	10,7
<i>Indice de référence - Immobilier<sup>(2)</sup></i>		5,6	6,9	8,5
Valeur ajoutée		1,7	5,5	2,2
<b>Encaisse et équivalents de trésorerie</b>				
	3,1 \$	0,3	0,8	-0,4
<i>FTSE TMX Canada Bons du trésor 30 jours</i>		0,6	0,8	1,6
Valeur ajoutée		-0,3	0,0	-2,0
<b>Fonds de retraite</b>				
	187,6 \$	10,2	8,7	6,4
<i>Indice de référence - Fonds de retraite<sup>(1)</sup></i>		8,2	-	-
Valeur ajoutée		2,0	-	-

Note 1: 35 % MSCI ACWI (Net) + 65 % FTSE TMX Canada obligataire universel depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014; 35 % Composite S&P/TSX + 65 % FTSE TMX Canada obligataire universel du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 octobre 2014.

Note 2: IPC + 4 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012; REALpac/IPD avant cette date.

Note 3: Vontobel depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014; PH&N Dividend Fund avant cette date.

Note 4: MSCI ACWI (Net) depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014; Composite S&P/TSX avant cette date.

# Prestations et affaires

## ADMINISTRATIVES

### Modifications au Régime

Il n'y a eu aucune modification au Régime en 2015.

Nous vous rappelons que la copie officielle du texte du Régime ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées pendant les heures ouvrables (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h) dans les bureaux du CAR à l'adresse suivante : Université McGill, Service d'administration des retraites, 688, rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec H3A 3R1.

### Prestations versées

En 2015, les règlements externes (au nombre global de 571) se sont chiffrés à 107 048 327 \$ dollars. Les différents types de règlements externes effectués durant l'année et les montants versés par le Régime figurent au *tableau 9* et dans le Rapport financier.

En 2015, 93 membres du Régime ont pris leur retraite. Vous trouverez à l'*annexe I* une liste des nouveaux retraités qui ont consenti à ce que leur nom figure dans le présent rapport.

Au 31 décembre 2015, le Régime comptait 1 150 membres retraités et bénéficiaires à qui le Fonds de retraite versait des prestations. Parmi ceux-ci, 699 font partie du groupe visé par les anciens tarifs et leur moyenne d'âge est de 85,2 ans et 451 font partie du groupe visé par les nouveaux tarifs et leur moyenne d'âge est de 73,9 ans. En 2015, le Fonds de retraite a versé 28 912 415 \$ sous forme de rentes.

Au cours de l'année, 88 membres du Régime sont décédés, dont 5 en service actif, 44 membres à la retraite du groupe visé par les anciens tarifs et 9 membres à la retraite du groupe visé par les nouveaux tarifs. Au total, 30 étaient d'anciens employés de l'Université (voir *annexe II*).

### Bonification des rentes

Historiquement, les tarifs de souscription de rente ont été déterminés sur la base d'hypothèses en ce qui concerne les gains d'intérêts et les taux de mortalité, pour pouvoir les assortir d'une disposition permettant la majoration des rentes. Il arrive parfois que le Fonds de retraite dégagne des excédents, selon

les tendances en matière de mortalité et si les taux de rendement sont plus favorables que les taux nécessaires pour couvrir les dépenses de la Caisse de retraite, ou lorsque la valeur actualisée de l'actif excède celle du passif en conséquence de variations des taux d'intérêt. Cet excédent peut être mis de côté afin de bonifier (au moyen de « dividendes ») les rentes en cours de versement. Les dividendes sont accordés sur les recommandations de l'actuaire du régime, sous réserve que le Fonds de retraite soit suffisamment provisionné pour couvrir les coûts futurs des rentes souscrites. Les derniers dividendes ont été versés en 1997.

En 2000, le Fonds de retraite a été théoriquement séparé en deux comptes. L'un représente les actifs et passifs des retraités qui ont souscrit leur rente avant le 1<sup>er</sup> janvier 2000 (« anciens » tarifs) et l'autre, les retraités qui prendront leur retraite conformément aux « nouveaux » tarifs. Pour chaque groupe, les dividendes feront l'objet d'une répartition différente. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et reposent sur une hypothèse plus conservatrice en matière de mortalité et de taux d'intérêt. Pour voir l'historique et l'impact des dividendes versés depuis la création du programme de bonification des rentes veuillez vous reporter à notre site web au: <http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions/>.

Le montant et la fréquence des bonifications sont déterminés par le Comité à l'issue de l'évaluation actuarielle annuelle des engagements du Fonds de retraite. Les bonifications sont calculées et versées sur une base actuarielle visant à répartir le plus uniformément possible les dividendes en fonction de l'espérance de vie des retraités. Chaque nouveau dividende est normalement attribué sur une base composée selon laquelle le pourcentage d'augmentation est appliqué à la rente de base, majorée de tous les dividendes antérieurs.

Dès qu'une bonification de rente est accordée, elle fait partie intégrante des prestations garanties à vie et la rente ne peut jamais tomber en dessous de ce montant. Néanmoins, il est important de savoir que si les bonifications antérieures sont garanties, les bonifications de rente ultérieures

**Règlements externes en 2015**

	<b>Nombre</b>	<b>Montant total</b>	<b>Versement moyen</b>
Transferts à des CRI/FRVs :	246	40 635 953	165,187
Transferts au FRV de l'Université McGill	29	18 897 333	651,632
Prestations de décès :	10	1 691 539	169,154
Achat de rentes :	1	296 031	296,031
Versement forfaitaires :	177	30 802 914	174,028
Transferts à d'autres régimes de retraite:	4	449 381	112,345
Autres <sup>1</sup> :	104	14 275 506	137,264
<b>Total :</b>	<b>571</b>	<b>107 048 657 \$</b>	

Note 1 : Inclus des transferts à des REERS, FERRss et règlements de dissolution de mariage

dépendent entièrement de la possibilité que le fonds de retraite continue de dégager un surplus, ce qui ne sera pas toujours le cas.

En vertu de certaines modifications apportées à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les régimes de retraite sont tenus de constituer une réserve en cas d'excédent. Ce changement exige du Régime qu'il soit intégralement solvable et que la réserve ait été constituée avant de déclarer un dividende, ce qui réduit considérablement la probabilité de bonifications ultérieures des rentes.

**Évaluation de la bonification des rentes**

L'évaluation actuarielle du Fonds de retraite, au 31 décembre 2012, a démontré un déficit de solvabilité de 91 251 000 \$ (65 841 000 \$ en 2009). Dans ces conditions, aucun dividende n'a pu être déclaré.

Compte tenu du déficit important du Fonds de retraite, aucune évaluation distincte de la bonification des rentes n'a été réalisée en 2015.

Le CAR préviendra les participants à ce programme si le Fonds de retraite dégage un excédent.

**Évaluation actuarielle du Régime**

Le Régime a l'obligation de fournir des renseignements et un certificat actuariel au moins une fois tous les trois ans. Les actuaires du Régime, Eckler Inc., dans leur rapport d'évaluation du 31 décembre 2012, ont déterminé la situation financière du Régime.

L'évaluation actuarielle du Régime de retraite dans son ensemble, a fait ressortir l'existence d'un déficit actuariel sur une base de continuité de 97 206 000 \$ au 31 décembre 2012 (2009 - 46 313 000 \$).

Le degré de solvabilité peut se définir comme le ratio entre l'actif et le passif de solvabilité. Au 31 décembre 2012, le degré de solvabilité, exclusion faite du solde des cotisations déterminées pour les membres du Régime qui n'auraient pas été admissibles à une rente minimale selon la formule à prestations déterminées prévue par le Régime, s'établissait à 74,8 % si le Régime avait été fermé le 31 décembre 2012 (2009 - 84,0 %). En janvier 2007, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* a été modifiée et les régimes de retraite des universités ne sont plus tenus de verser des cotisations supplémentaires pour amortir ce déficit de solvabilité.

Le sommaire de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012, réalisée par l'actuaire du régime, Eckler Inc., figure à l'*annexe IV*.

La prochaine évaluation doit être produite au plus tard au 31 décembre 2015 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2016.

## Administration

L'administration quotidienne du Régime relève du Service d'administration des retraites et du Service des placements conformément aux politiques et pratiques définies et approuvées par le Comité d'administration des retraites.

Le total des frais des options de placement pour le Fonds d'accumulation, de même que le total des frais du Fonds de retraite sont présentés au *tableau 10*.

### Frais administratifs et de gestion des placements - exprimés en pourcentage des actifs des fonds de placements

TABLEAU 10

#### FONDS D'ACCUMULATION

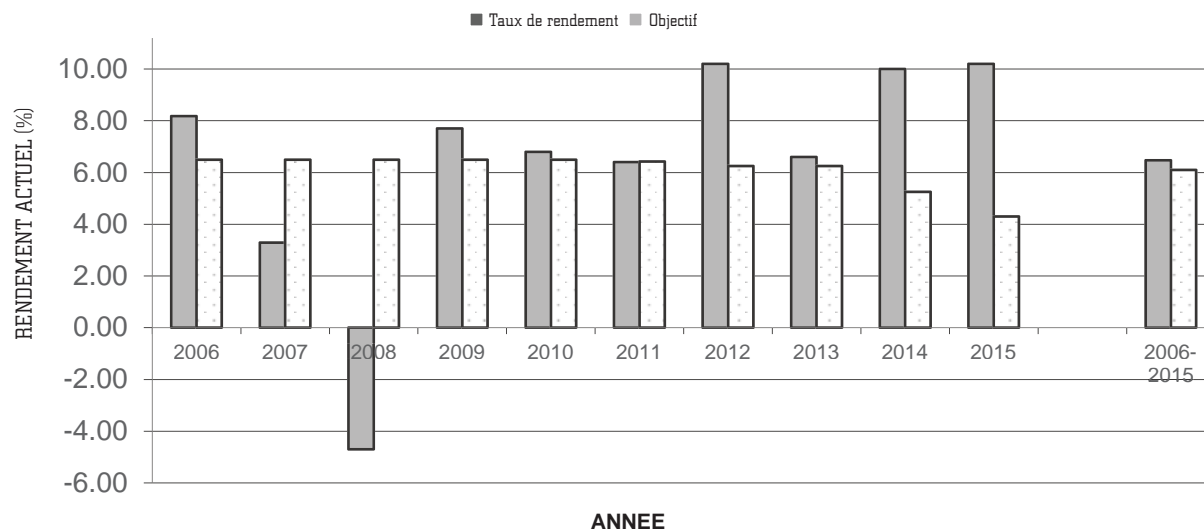
FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS	2015	2014
Compte équilibré	0,63 %	0,59 %
Fonds commun d'actions	0,81 %	0,77 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	0,21 %	0,18 %
Fonds socialement responsable	0,20 %	0,22 %
Fonds de marché monétaire	0,09 %	0,10 %
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS (MOYEN)</b>	<b>0,27 %</b>	<b>0,26 %</b>

#### FONDS DE RETRAITE

<b>FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	0,38 %	0,22 %
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	0,22 %	0,19 %

FRAIS DE TENUE DE DOSSIER (par membre)	2015	2014
Membre - Partie A - Régime hybride :	118,02 \$	114,97 \$
Membre - Partie B - Régime cotisations déterminées :	56,65 \$	55,19 \$

Les frais incluent les taxes et sont sujets à une indexation annuelle.

**Rendement du Fonds de retraite de 2006 à 2015****COORDONNÉES**

Les bureaux du Comité d'administration des retraites, du Service d'administration des retraites et du Service des placements se trouvent au :

688, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420  
Montréal (Québec) H3A 3R1  
Tél. : (514) 398-6250, Téléc. : (514) 398-6889

Une copie de ce rapport annuel et d'autres documents sont accessibles sur notre site Web : <http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions/>.

**Administration des retraites****Renseignements**  
1-855-687-2111

John D'Agata (john.dagata@mcgill.ca)  
Directeur – administration  
514-398-6250

Karen Rasinger (karen.rasinger@mcgill.ca)  
Agent – communications et administration  
514-398-6250

Joanne St-Denis (joanne.st-denis@mcgill.ca)  
Agent – retraites et avantages sociaux  
514-398-2748

**Service des placements****Renseignements**  
(514) 398-6040

Sophie Leblanc (sophie.leblanc2@mcgill.ca)  
Chef des placements  
514-398-6040

Line Beauregard (line.beauregard@mcgill.ca)  
Gestionnaire principal - finance et gouvernance  
514-398-6040

La version anglaise de ce rapport est disponible sur demande.



## Annexe I

## 2015 NOUVEAUX RETRAITES

Nom	Département ou faculté
Baquiran/Gerardo/M.	Médecine
Barwick/Heather A/Mme	Pathologie
Bertone/Incoronata/Mlle	Service aux étudiants internationales
Boudreault-Sevadjian/Therese/Prof.	Musique
Bradley/Jon G/Prof.	Education
Buchinger/Fritz/Dr.	Physique
Cardin/France/Mlle	Médecine
Coulton/James W/Dr.	Microbiologie et immunologie
Hebdon/Robert Paul/M.	Comportement organisationnel
Henning/John C/Dr.	Sciences des ressources naturelles
Jacobson/Stephen/Dr.	Urologie/Chirurgie
Kalant/David/M.	Pharmacologie
Kara/Ronald/M.	Biologie
Keenan/Maria/Mlle	Avancement universitaire
Klemes/Ivo/Dr.	Mathématiques et statistiques
Maguire/Mary H/Prof.	Études intégrées en éducation
Maibroda/Oksana/Mme	Solutions de contenu et de collaboration
McAlpine/Joanne/Mlle	Service d'imprimerie
Mello/Lorraine/Mlle	Génie mécanique
Mitchell/Brian C/M.	Campus Macdonald
Morin/Frederick G/Dr.	Chimie
Murphy/John/M.	Gestion des installations
Musgrave/Emily/Mlle	Génie chimique
O'Malley/Joan/Mlle	Pathologie
Robertson/Catherine/Mlle	Avancement universitaire
Shaughnessy/Honora/Mlle	Ressources humaines
Sheppard/Ronald/M.	Génie civile
Stanischewski/Gabriella/Mlle	Chirurgie
Stanley/Robert/M.	Gestion des installations
Stodola/Linda Ann/Mlle	Médecine
Tesseris/Laurie/Mme	Épidémiologie, biostatistique et santé au travail
Tobman/Elinor B/Mlle	Neurologie et neurochirurgie
Turner/Carolyn E/Dr.	Études intégrées en éducation
Weston/Cynthia B/Prof.	Psychopédagogie et counseling

# Annexe II

## 2015 DÉCÈS

Nom	Département ou faculté
Balk/Roger/M.	Clinique universitaire - HRV
Barci/Vincenzo/M.	Gestion des installations
Barolet/Ralph Y/M.	Médecine dentaire
Beluse/Pierre/M.	Musique
Bingham/Gordon/M.	Institut de parasitologie
Boss/Valentin/M.	Études d'histoire et classiques
Bouraropoulos/Vasilich/Mme	Résidences
Burdett/Betty/Mme	Phytotechnie
Bussieres/Jacqueline O/Mlle	Ressources humaines
Caruso/Giuseppe/M.	Gestion des installations
Chase/Dorothy/Mlle	Centre des machines intelligentes
Colle/Eleanor/Mme	Pédiatrie
Critchley/Marguerite/Mme	Services de TI
Cross/John/M.	Gestion des installations
Dankner/Jean/Mlle	Résidences
Daoust/Gerard/M.	Campus Macdonald
Deery/Francis Joseph/M.	Gestion des installations
Di Lalla/Giovanni/M.	Gestion des installations
Dobell/Anthony R C/M.	Chirurgie
Doehring/Donald G/M.	École des sciences de la communication humaine
Dongier/Maurice/M.	Psychiatrie
Epsztein/Maria/Mme	Bibliothèques
Ervin/Frank/M.	Psychiatrie
Esposito/Pasquale/M.	Gestion des installation
Farnell/Gerald W/M.	Génie électrique
Finlay/Barbara Joyce/Mlle	Bibliothèques
Franks/George W/M.	Librairie
Ghezzo/R Heberto/M.	Clinique universitaire - HRV
Harper/D Joyce/Mme	Service des télécommunications
Harris/Frederick/M.	Service du courrier
Jacquet/Isabelle/Mlle	Éducation
Khavin/Victor/M.	Mathématiques et statistiques
Kirchenberger/Felicita/Mme	Psychiatrie
Kops/Lucjan/M.	Génie mécanique
Laplante/Michael/M.	Chirurgie
Laurin/Carroll A/Mme	Chirurgie
Lee/Marjorie/Mlle	Bibliothèques
Legoux/Marie Noelle/Mlle	Centre d'enseignement du français et de l'anglais
Lister/Colin/M.	Biochimie
MacDonald/Wendy/Mme	Médecine
MacKie/Mercy/Mme	Zootchnie
MacLaren/Glen/M.	Éducation permanente
MacLean/Lloyd Douglas/M.	Chirurgie
Marchessault/Robert H/M.	Chimie
Mark/Shew Kuey/M.	Physique
Marshall/William D/M.	Sciences des ressources naturelles
McCambridge/Alice/Mlle	Admissions, recrutement et registrariat
McDougall/Mary Lou/Mme	Admissions, recrutement et registrariat
McHugh/Michael/M.	Médecine dentaire
Merges/Gilbert/M.	Gestion des installation

**Annexe II – Décès (suite)**

<b>Nom</b>	<b>Département ou faculté</b>
Mezzanotte/Umberto/M.	Gestion des installations
Millier/R Stephen/M.	Bibliothèques
Moller/Hans/M.	Bibliothèques
Monk/Gordon/M.	Services de TI
Muir/Wilson B/M.	Physique
Munroe/Gabrielle/Mme	Résidences
Neilson/Marjorie/Mme	Centre d'études des régions en développement
Ng-Kwai-Hang/Kwet Fane/M.	Centre de nutrition et des sciences de l'alimentation
Palayew/Max J/M.	Radiologie diagnostique
Powell/Alan John/M.	Génie
Riendeau/John Roy/M.	Sécurité
Ripley/John/M.	Anglais
Rowat/Kathleen/Mme	École des sciences infirmières
Scerbo/Amedeo/M.	Gestion des installations
Scott/Lillian/Mme	Résidences
Sibaie/Amina/Mlle	Cercle universitaire
Sittmann/Kurt/M.	Biologie
Smith/Brian/M.	Médecine
Sourkes/Theodore L/M.	Pharmacologie et thérapeutique
Varma/Daya Ram/M.	Pharmacology & thérapeutique
Ventura/Antonio/M.	Gestion des installations
Wand/David/M.	Gestion des installations
Warren/Kenneth/M.	Gestion des installations
Williams/David/M.	Anglais
Willis/Diana M/Mme	Obstétrique et gynécologie
Wise/Melvin B/M.	Pédiatrie
Wright/Richard/M.	Gestion
Yassa/F Christiane/Mme	Bibliothèques
Zeman/Dana F/Mme	Bibliothèques

## Annexe III

## SOMMAIRE EXÉCUTIF DE L'ÉVALUATION DU RÉGIME



## Faits saillants de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012

À la demande du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2012. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 7 septembre 2013, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. Le présent document résume le processus et les résultats de cette évaluation actuarielle.

Les principaux objectifs de l'évaluation actuarielle sont de déterminer la situation financière du Régime à la date d'évaluation, sous les bases de solvabilité et de capitalisation, et d'établir les cotisations qui doivent être versées par l'Université de façon à satisfaire aux exigences de la législation applicable pour la période de trois ans suivant la date d'évaluation.

*Évaluation de capitalisation – Processus et résultats*

Aux fins de l'évaluation de capitalisation, le passif actuariel du Régime est d'abord comparé avec la valeur marchande de l'actif à la date d'évaluation. Pour les dispositions à cotisations déterminées (« Segment CD »), le passif actuariel correspond, par définition, aux cotisations accumulées avec intérêt et ainsi, aucun surplus/déficit de capitalisation ne peut exister. Par contre, pour les dispositions à prestations déterminées, i.e. dispositions de rente minimale sous la Partie A (« Segment minimum PD ») ainsi que les rentes en cours de paiement (« Segment des retraités »), un surplus/déficit de capitalisation peut exister. Si un déficit de capitalisation est révélé, il doit être capitalisé sur une période maximale de 15 ans par l'Université. De plus, l'Université doit verser des cotisations à l'égard du service courant; ces cotisations incluent celles requises en vertu des dispositions CD du Régime et également celles requises à l'égard du Segment minimum PD.

Pour les segments PD, le passif actuariel et le coût du service courant sont fonction des hypothèses actuarielles sous-jacentes au processus d'évaluation. Une révision complète des hypothèses actuarielles a été effectuée en préparation à cette évaluation. Les principales hypothèses sont : (a) un taux d'intérêt de 4¾ % p.a., net des dépenses, pour évaluer le passif des retraités; (b) un taux d'intérêt de 5¾ % p.a., net des dépenses, jumelé à une hypothèse d'augmentation des salaires de 3 % p.a., pour évaluer le passif à l'égard du Segment minimum PD; (c) la table de mortalité « UP1994 » avec projections générationnelles de la mortalité selon l'« Échelle de projection AA »; et (d) des tables de taux de retraite basées sur l'expérience réelle du Régime, séparément pour le personnel enseignant et pour les autres participants.

*Les principaux résultats de l'évaluation de capitalisation sont les suivants :*

- Le passif actuariel était de 1 379 148 000 \$ au 31 décembre 2012 (i.e. 1 036 694 000 \$ sous le Segment CD, 280 119 000 \$ sous le Segment des retraités et 62 335 000 \$ sous le Segment minimum PD). La valeur marchande de la Caisse était de 1 281 942 000 \$ et il y avait donc un déficit de capitalisation de 97 206 000 \$ à la date d'évaluation.
- À la date de l'évaluation précédente (i.e. 31 décembre 2009), il y avait un déficit de capitalisation de 46 313 000 \$; les principaux facteurs qui ont contribué à l'évolution de la position de capitalisation depuis l'évaluation précédente sont le rendement de la Caisse qui a été supérieur aux hypothèses actuarielles (effet positif de 12,5 M\$), les changements apportés aux hypothèses actuarielles (augmentation du passif de 60,3 M\$) et une augmentation de 3,1 M\$ du passif à l'égard d'autres sources de gains et pertes d'expérience, incluant l'effet de tout amendement au régime survenu depuis la date de la dernière évaluation.
- Les cotisations minimales pour le service passé à être versées par l'Université pour amortir le déficit de capitalisation sur 15 ans s'élèvent à 9 396 000 \$ par année; par contre, compte tenu des mesures temporaires d'allègement de la capitalisation prévues dans la législation sur la retraite du Québec pour l'année 2013, et prolongées pour les années 2014 et 2015, les cotisations à être versées peuvent être réduites à 20 % du niveau prévu en 2013, soit 1 879 000 \$, et 50 % du montant original d'amortissement pour les années 2014 et 2015, i.e. 4 698 000 \$. En 2013, l'Université a donné instruction au Comité d'administration des retraites de prendre avantage des mesures temporaires d'allègement de la capitalisation pour l'année 2013. Conséquemment aux dispositions de partage des coûts mises en place en 2014, l'Université a choisi de ne pas prendre avantage des mesures d'allègement de la capitalisation en 2014.

**Annexe III - Sommaire exécutif (suite)**

- Pour ce qui est du service courant, les cotisations de l'Université à l'égard du Segment minimum PD sont calculées à 3 605 000 \$ pour 2013; ces cotisations s'ajoutent à celles requises sous le Segment CD, qui sont estimées à 28 369 000 \$ pour 2013. À compter du 1er janvier 2014, les participants actifs du Segment minimum PD verseront une cotisation additionnelle de partage des coûts égale à 2,2 % des gains admissibles par année. Par conséquent, les cotisations requises de l'Université au Segment CD seront réduites du même montant.

*Évaluation de solvabilité – Processus et résultats*

L'évaluation de solvabilité simule quelle aurait été la situation financière du Régime à la date d'évaluation si le Régime avait été terminé à cette date. Les hypothèses actuarielles sont en grande partie dictées par la législation. Au 31 décembre 2012, le passif de solvabilité a été calculé à 1 555 323 000 \$ alors que l'actif était de 1 281 442 000 \$, pour un déficit de solvabilité de 273 881 000 \$ et un taux de solvabilité de 82,4 %.

Les résultats de l'évaluation de solvabilité n'ont pas d'impact direct sur les exigences de capitalisation sous le Régime; par contre, des cotisations additionnelles de l'Université pourront être requises afin d'assurer le versement intégral des règlements externes, de telles cotisations additionnelles représentant la portion non capitalisée des règlements selon le degré de solvabilité (74,8 %) établi conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

*Cotisations minimales de l'Université pour 2013-2015*

Compte tenu des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012, les cotisations minimales requises à être versées par l'Université jusqu'à la prochaine évaluation sont comme suit :

À l'égard du Segment CD :

- Déterminées selon les dispositions du Régime ; basées sur la masse salariale à la date d'évaluation, les cotisations de l'Université pour le Segment CD sont estimées à 28 369 000 \$ par année pour 2013.

À l'égard des Segments PD :

	<u>Année 2013</u>	<u>Année 2014</u>	<u>Année 2015</u>
• Cotisations de l'Université pour le service courant à l'égard du Segment minimum PD <sup>2</sup>	3 605 000 \$	3 713 000 \$	3 925 000 \$
• Cotisations minimales de l'Université pour amortir le déficit de capitalisation <sup>3</sup>	1 879 000 \$	9 396 000 \$	9 396 000 \$
• Total – Segments PD	5 484 000 \$	13 109 000 \$	13 221 000 \$

1: À compter du 1er janvier 2014, les participants actifs du Segment minimum PD verseront une cotisation additionnelle de partage des coûts égale à 2,2 % des gains admissibles par année. Par conséquent, les cotisations requises de l'Université au Segment CD seront réduites du même montant.


2: Établies en supposant que la masse salariale augmentera en 2014 et 2015 selon l'hypothèse d'augmentation des salaires.

3: À compter du 1er janvier 2014, les participants actifs du Segment minimum PD verseront une cotisation additionnelle de partage des coûts égale à 2,2 % des gains admissibles par année. Par conséquent, les cotisations requises de l'Université au Segment CD seront réduites du même montant.

La prochaine évaluation doit être produite au plus tard au 31 décembre 2015 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2016. L'Université doit maintenir sa cotisation selon le niveau établi dans le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012 jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'évaluation actuarielle soit produit et déposé auprès des autorités gouvernementales; à ce moment, l'Université ajustera ses cotisations afin de refléter les nouvelles règles de capitalisation prévues en vertu de cette nouvelle évaluation.

Le tout, respectueusement soumis par :

  
Jean-Francois Gariépy, f.s.a., f.i.c.a.

  
Dany Desgagnés, f.s.a., f.i.c.a.

## Annexe IV

## GLOSSAIRE

**Actifs à rendement réel** : Actifs physiques ou tangibles avec une valeur intrinsèque. Les actifs réels comprennent, entre autres, les biens immobiliers, les infrastructures, les métaux précieux, les matières premières, les terres agricoles et le pétrole.

**Actifs réels inscrits en bourse** : Actifs physiques ou tangibles (immobilier, infrastructures) qui sont titrisés, inscrits et transigés en bourse.

**Actions de sociétés privées** : Participation dans des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse et qui peut prendre la forme, par exemple d'investissements dans du capital risque, des rachats d'entreprises et des financements mezzanine.

**Actions** : Titres représentant une participation au capital social d'une société et généralement assortis de droits de vote.

**Actuaire** : Spécialiste indépendant responsable de calculer les passifs actuaires des régimes de retraite et de les comparer aux actifs des régimes afin de déterminer leur situation financière.

**Anciens tarifs** : S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente avant le 1er janvier 2000.

**Barclays Global Aggregate Index** : Indice à revenu fixe composé de titres de dette de qualité (investment grade) provenant de marchés développés.

**Bons du trésor** : Titre de créance à court terme émis par l'État. Au lieu de donner droit à des intérêts, les bons du Trésor sont vendus à escompte pour tenir compte des taux d'intérêt à court terme. La différence entre le prix d'achat et le produit à l'échéance tient lieu d'intérêts.

**Caisse de retraite** : Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur dans le Régime de retraite, plus les revenus, gains et (ou) pertes des placements choisis.

**Compte équilibré** : Option de placement établi par le CAR qui consiste à répartir l'actif entre le fonds commun d'actions et le fonds commun à revenu fixe, dans des proportions déterminées régulièrement par le CAR.

**Contrats de change** : Contrat prévoyant l'achat ou la vente de la monnaie d'un pays à un prix déterminé. Un tel contrat fixe le taux de change à une date donnée.

**Déficit de capitalisation** : Écart entre le passif actuariel et l'actif, selon l'évaluation de la capitalisation.

**Déficit de solvabilité** : Excédent de la somme du passif de solvabilité sur la somme de l'actif de solvabilité. L'évaluation de la solvabilité part du principe que le régime est dissout.

**Diversification** : Stratégie visant à répartir le risque entre différentes catégories d'actifs de différentes régions.

**Durée** : Mesure utilisée pour estimer l'incidence d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe.

**Évaluation de la capitalisation** : Suppose que le régime restera en vigueur indéfiniment et repose, par conséquent, sur des hypothèses et méthodes actuarielles d'orientation long terme.

**Excédent de capitalisation** : Écart positif entre l'actif et le passif actuariel, selon l'évaluation de la capitalisation.

**Fonds commun de titres à revenu fixe** : Titres d'obligations, de débentures, de prêts hypothécaires, d'effets et autres réputés être des titres de créance. Le fonds de titres à revenu fixe peut parfois détenir de l'encaisse et équivalents de trésorerie.

**Fonds commun d'actions** : Titres d'actions ordinaires et privilégiées ainsi que des placements alternatifs et autres réputés être des titres de participation. Le fonds d'actions peut parfois détenir de l'encaisse et équivalents de trésorerie.

**Fonds de marché monétaire** : Fonds constitué d'espèces, de placements à court terme et d'autres titres de participation dont l'échéance est généralement inférieure à un an et qui sont généralement réputés être des instruments de marché monétaire.

**Fonds socialement responsable (FSR)** : Actions et titres à revenu fixe et autres titres gérés selon des principes de responsabilité sociale. Le FSR peut détenir occasionnellement de l'encaisse et équivalents de trésorerie.

**Gains/pertes réalisés** : Gains ou pertes en capital qui se produisent lorsqu'un actif apprécié/déprécié est vendu.

**Gestion active** : Style de gestion en vertu duquel un gestionnaire sélectionne des titres de placements particuliers dans le but de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence correspondant.

**Indice composé S&P/TSX** : Principal indice repère pour le marché des actions canadiennes, y compris les actions ordinaires et les unités de fiducies de revenu.

**Indice composé S&P 500** : Indice américain composé d'environ 500 actions sélectionnées selon leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur groupe industriel. Il s'agit d'un indice pondéré selon la valeur marchande, le coefficient de pondération de chaque action étant proportionnel à sa valeur à la cote.

**Annexe IV – Glossaire (suite)****Indice FTSE TMX Canada bons du Trésor 30**

**jours** : Indice qui mesure le rendement des bons du trésor de 30 jours du gouvernement fédéral.

**Indice des prix à la consommation (IPC) :**

Calculé par Statistique Canada, l'IPC mesure les changements survenus dans le prix d'un panier déterminé de biens et services. Ce panier est censé correspondre aux besoins moyens d'une famille canadienne.

**Indice personnalisé basé sur le passif :**

L'indice personnalisé basé sur le passif est un portefeuille diversifié d'obligations dont les flux monétaires répliquent les flux monétaires du Fonds de retraite de McGill. L'allocation sectorielle (fédérale, provinciale, municipale et corporative) est déterminée de manière à ce que le rendement courant du portefeuille soit en ligne avec la cible de rendement spécifiée et approuvée par l'Université McGill. L'univers d'investissements de départ inclut tous les titres compris dans l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, à l'exception des titres non permis par la politique de placements du Fonds de retraite.

**Indice S&P Real Assets Index** : Indice composé d'actions, d'instruments à revenu fixe et de contrats à terme transigés en bourse liés à des actifs mondiaux d'immobilier, d'infrastructure, de matières premières et d'obligations à rendement réel.

**Indice S&P/TSX Titres à faible capitalisation canadienne** : Indice de petites entreprises canadiennes faisant partie de l'indice composé S&P/TSX.

**Indice FTSE TMX d'obligations canadiennes de sociétés** : Sous-indice de l'indice FTSE TMX Canada obligataire universel ne contenant que les obligations de sociétés des grands secteurs d'activité.

**Indice obligataire universel FTSE TMX**

**Canada** : Indice conçu pour illustrer le rendement général des titres à revenu fixe du marché canadien. L'indice universel est divisé en sous-indices (court terme, moyen terme, long terme), selon le terme et le crédit et comprend quatre grandes catégories de crédit ou d'emprunteur : obligations émises par le gouvernement du Canada (y compris les sociétés d'état); obligations provinciales (y compris les titres provinciaux garantis); obligations municipales et obligations de sociétés.

**Indice FTSE TMX Canada obligataire**

**gouvernement à long terme** : Un sous-ensemble de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada comprenant seulement des obligations du gouvernement du Canada, des provinces, des municipalités et des agences gouvernementales et ayant une maturité supérieure à dix ans.

**Indice MSCI EAO** : Indice des marchés cotés en bourse conçu pour mesurer la performance boursière des marchés développés à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

**Indice MSCI EM** : Indice conçu pour mesurer la performance boursière des marchés émergents.

**Indice MSCI Monde Rendement Boursier**

**Élevé** : Dérivé de l'indice MSCI Monde qui rassemble les actions à forte et moyenne capitalisation de pays développés. L'indice est conçu pour suivre les actions qui procurent, de manière persistante, des revenus de dividendes supérieurs à la moyenne.

**Indice de référence** : Indicateur avec lequel on peut comparer les taux de rendement et mesurer la valeur ajoutée comparativement aux indices des marchés.

**Investissements guidés par le passif :**

Investissement conçu pour réduire les risques liés au taux d'intérêt associés aux passifs actuariels de régime de retraite à prestations déterminées.

**Juste valeur** : Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

**Liquidité** : Mesure de facilité avec laquelle on peut acheter ou vendre un actif sans trop influencer leur cours.

**Marchés émergents** : Marchés des pays en voie de développement, conformément à la définition qu'en donne la Société financière internationale (IFC), sur la base du produit national brut (PNB) par habitant.

**Marge liquidative** : Solde minimum à maintenir dans un compte d'opérations pour négocier sur un marché donné.

**Nouveaux tarifs** : S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente après le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

**Objectif de placement – Compte équilibré** : Réaliser une accumulation de capital à long terme par le biais de répartitions entre le fonds commun d'actions et le fonds de titres à revenu fixe, selon une pondération des actifs de 65 % en actions et 35 % en titres à revenu fixe.

**Objectif de placement – Fonds commun d'actions** : Réaliser une accumulation de capital à long terme et des revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiées de titres mondiaux.

**Objectif de placement – Fonds de titres à revenu fixe** : Fournir une source prévisible de revenus d'intérêts et réduire la volatilité des revenus des placements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe.

**Objectif de placement – Fonds de marché monétaire** : Préserver le capital, garantir des revenus stables et la liquidité.

**Objectif de placement - Fonds socialement responsable** : Optimiser l'accumulation de capital à long terme d'une manière « socialement responsable » grâce à des placements dans des titres de participation et des titres à revenu fixe.

**Annexe IV – Glossaire (suite)****Objectif de placement - Option cycle de vie :**

Optimiser l'accumulation de capital à long terme par une répartition des actifs qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque.

**Obligation :** Titre d'emprunt selon lequel l'émetteur promet de payer au détenteur un montant périodique d'intérêts pendant une durée précise et de rembourser le montant de l'emprunt à l'échéance.

**Papier commercial :** Des titres d'emprunt à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à un an.

**Placements étrangers :** Placements dans des titres dont la société est généralement domiciliée en dehors du Canada et des États-Unis.

**Régime de retraite :** Désigne le Régime de retraite de l'Université McGill, conformément à la description qui en est donnée dans le texte du régime, modifié de temps à autre.

**Rente :** Série de versements à montant fixe pendant une période de temps donnée.

**Rente minimale à prestations déterminées :** Rente calculée selon une formule qui tient compte des années de service créditées du participant et de ses 60 mois consécutifs de salaire les plus élevés.

**Répartition de l'actif :** Proportion de l'actif investi dans différentes classes d'actifs.

**Russell 2000 :** Indice utilisé pour mesurer le rendement des 2 000 sociétés (environ) à plus faible capitalisation de l'indice Russell 3000, qui rassemble les 3 000 actions américaines dotées de la plus forte capitalisation. Le Russell 2000 sert d'indice de référence pour les actions à faible capitalisation aux États-Unis.

**Stratégies à rendement absolu :** une stratégie de placement visant à dégager un rendement positif peu importe les conditions du marché en utilisant une variété de techniques de gestion.

**Taux de rendement :** Revenu gagné plus/moins tout gain/perte en capital, réalisé ou non, pendant une période donnée. Le taux de rendement est habituellement exprimé en pourcentage.

**Taux de rendement annualisé :** Taux de rendement exprimé sur un an, bien que les taux de rendement réels qui sont annualisés soient calculés sur des périodes supérieures ou inférieures à un an.

**Texte du Régime :** Le texte du Régime de retraite de l'Université McGill, modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2012, qui est mis à la disposition des membres qui souhaitent le consulter aux bureaux du comité.



# Rapport de l'auditeur

## INDÉPENDANT

### **Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill**

Nous avons effectué l'audit du rapport financier ci-joint du Régime de retraite de l'Université McGill, qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2015 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le rapport financier a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière décrites dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2015 publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

#### ***Responsabilité de la direction pour le rapport financier***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ce rapport financier sur la base des dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2015 publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Opinion***

À notre avis, le rapport financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2015 et de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* 2015 publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

***Référentiel comptable***

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le rapport financier a été préparé pour permettre au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill de se conformer aux exigences de Retraite Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre.

*Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.<sup>1</sup>*

Montréal (Québec)

Le 23 mars 2016

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

# État de l'actif net disponible

## POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2015

### Fonds d'accumulation

ACTIF	2015	2014
Placements (note 3)	1 253 076 849 \$	1 175 528 842 \$
Encaisse	12 289 808	20 219 956
Contrats de change (note 4)	2 128 759	71 636
Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier (note 6)	2 197 406	1 178 748
Revenus de placement à recevoir	3 622 754	3 265 976
Débiteurs	4 873 785	17 861 805
Cotisations à recevoir de l'Université McGill	1 726 449	2 993 730
	1 279 915 810	1 221 120 693

### PASSIF

Contrats de change (note 4)	15 066 403	4 540 339
Sommes à payer aux anciens membres	708 501	4 456 583
Sommes à payer au Fonds de retraite (note 5)	193 030	193 030
Créditeurs et charges à payer	3 668 544	4 699 399
	19 636 478	13 889 351

<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>1 260 279 332</b>	<b>1 207 231 342</b>
---	----------------------	----------------------

### Fonds de retraite

#### ACTIF

Placements (note 3)	183 562 303	197 253 997
Encaisse	594 741	83 197
Revenus de placement à recevoir	1 409 339	979 559
Débiteurs	2 779 993	-
Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 5)	193 030	193 030
	188 539 406	198 509 783

#### PASSIF

Contrats de change (note 4)	21 233	-
Créditeurs et charges à payer	249 351	54 257
Sommes à payer à l'Université McGill	980 416	1 080 986
	1 251 000	1 135 243

<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>187 288 406</b>	<b>197 374 540</b>
---	--------------------	--------------------

<b>Total de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>1 447 567 738 \$</b>	<b>1 404 605 882 \$</b>
--	-------------------------	-------------------------

# État de l'évolution de l'actif net disponible

## POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2015

**Fonds d'accumulation**

	2015	2014
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 <sup>er</sup> janvier	1 207 231 342 \$	1 136 176 434 \$
<b>AUGMENTATION</b>		
Revenus de placement		
Encaisse et équivalents de trésorerie	401 114	454 737
Revenu fixe	11 334 630	13 211 470
Actions ordinaires	18 240 461	18 134 894
Actifs réels	602 879	1 049 657
Sociétés privées	1 636 253	770 048
Stratégies à rendement absolu	277 094	2 402
	32 492 431	33 623 208
Cotisations régulières des membres	24 185 149	24 870 501
Cotisations spéciales des membres	6 068 507	6 072 511
Cotisations volontaires des membres	701 247	485 806
Cotisations régulières de l'Université McGill	23 640 539	22 204 102
Cotisations spéciales de l'Université McGill	27 943 563	30 723 274
Transferts d'autres régimes agréés	268 178	292 227
	82 807 183	84 648 421
Augmentation totale de l'actif net	115 299 614	118 271 629
<b>DIMINUTION</b>		
Frais d'administration (note 7)	3 381 745	3 054 282
Honoraires de gestion de placement	3 904 571	3 671 522
Prestations de retraite	50 621 317	93 796 512
Prestations de retraite - FRV de l'Université McGill	18 897 662	-
Prestations de cessation d'emploi	35 838 139	23 684 270
Prestations de décès	1 691 539	782 975
Coûts de transaction	355 072	353 112
Diminution totale de l'actif net	114 690 045	125 342 673
Variation de la juste valeur		
des placements au cours de l'exercice	52 438 421	78 125 952
<b>Variation de l'actif net au cours de l'exercice</b>	<b>53 047 990</b>	<b>71 054 908</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	1 260 279 332 \$	1 207 231 342 \$

# État de l'évolution de l'actif net disponible

## POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2015

**Fonds de retraite**

	2015	2014
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 <sup>er</sup> janvier	197 374 540 \$	208 744 722 \$
<b>AUGMENTATION</b>		
Revenus de placement		
Encaisse et équivalents de trésorerie	32 740	51 384
Revenu fixe	4 346 718	5 119 382
Actions ordinaires	550 508	1 436 962
Actifs réels	454 867	769 573
Augmentation totale de l'actif net	5 384 833	7 377 301
<b>DIMINUTION</b>		
Frais d'administration (note 7)	425 987	386 286
Honoraires de gestion de placement	171 658	281 618
Prestations de retraite	28 912 415	30 208 651
Diminution totale de l'actif net	29 510 060	30 876 555
Variation de la juste valeur des placements au cours de l'exercice	14 039 093	12 129 072
<b>Variation de l'actif net au cours de l'exercice</b>	<b>(10 086 134)</b>	<b>(11 370 182)</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	187 288 406 \$	197 374 540 \$

## Notes afférentes

**AU RAPPORT FINANCIER**

31 décembre 2015

**1. Description sommaire du régime****A) GÉNÉRALITÉS**

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (le « membre ») de l'Université McGill (l'« Université »). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, complémenté, le cas échéant, d'une prestation minimale.

**B) POLITIQUE DE CAPITALISATION**

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à 5,0 % (39 ans et moins), 7,0 % (de 40 à 49 ans) et 8,0 % (de 50 à 65 ans) du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, moins 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées à Retraite Québec.

Les membres du personnel à plein temps géographique Université (PTG-U) versent 0,5 % de plus que les taux ci-dessus.

L'Université est tenue de verser des cotisations mensuelles régulières au Régime, qui correspondent au pourcentage du salaire de base des membres, établi à partir du tableau ci-dessous, moins 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations patronales obligatoires versées au RRQ :

**Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières de l'Université**

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres	
	Membres	PTG-U
39 ans ou moins	5,0 %	5,8 %
de 40 à 49 ans	7,5 %	8,3 %
de 50 à 65 ans	10,0 %	10,8 %

Pour les membres inscrits au Régime ou admissibles à s'inscrire au Régime avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (les « membres Partie A »), il existe une disposition relative aux prestations minimales, déterminée en fonction d'une formule basée sur le salaire moyen le plus élevé.

L'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires, au besoin, afin de financer le coût lié à la provision relative aux prestations minimales du Régime, ainsi que d'autres paiements, comme il est requis par la loi.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les membres Partie A cotisent 2,2 % de plus afin de financer le déficit actuariel.

**C) PRESTATIONS DE RETRAITE**

La prestation de retraite de chaque membre est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre au moment de la retraite incluant, le cas échéant, la provision relative aux prestations minimales.

À partir de 2015, les membres peuvent transférer la valeur accumulée de leur compte de retraite dans un Fonds de revenu viager (FRV) proposé par l'Université McGill.

**D) PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI**

Une prestation de cessation d'emploi est payable au départ du membre. La valeur de cette prestation est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre incluant, le cas échéant, la provision relative aux prestations minimales.

**E) PRESTATIONS DE DÉCÈS**

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalant à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision relative aux prestations minimales.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

**F) FONDS D'ACCUMULATION**

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable et d'un fonds du marché monétaire. Un compte équilibré et des options cycle de vie sont aussi disponibles, composés de répartitions du fonds d'actions et du fonds à revenu fixe selon des répartitions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le « Comité »).

**Notes afférentes au rapport financier**

31 décembre 2015

**1. Description sommaire du régime (suite)****F) FONDS D'ACCUMULATION (suite)**

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant au membre d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de ses besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative aux prestations minimales ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout excédent actuariel du Fonds complémentaire appartient à l'Université, et il revient à l'Université de déterminer l'affectation de cet excédent; par exemple, utiliser l'excédent afin de régler les cotisations en vertu du Régime.

Tout déficit actuariel découlant de la disposition relative aux prestations minimales ou d'une insuffisance du Régime est la responsabilité de l'Université.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les membres Partie A assument jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

**G) FONDS DE RETRAITE**

Le Fonds de retraite détient les actifs nécessaires pour assurer les prestations destinées au personnel retraité qui a choisi l'option de règlement interne avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le membre ne peut plus opter pour un règlement à l'interne.

**2. Principales méthodes comptables****PRÉSENTATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Le rapport financier a été préparé par la direction du Régime conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier mentionné dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements 2015*, publié par Retraite Québec. Ce référentiel comptable diffère de façon significative par rapport aux Normes comptables pour les régimes de retraite puisqu'il n'inclut pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations complémentaires s'y rattachant.

Le Régime applique le chapitre 4600 de la Partie IV du Manuel des Comptables Professionnels Agréés (le « Manuel ») intitulé « Régimes de retraite ». Ce chapitre constitue la base qui sous-tend le référentiel comptable adopté par Retraite Québec. Les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel sont appliquées concernant les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements du Régime, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600.

Le Régime applique également la Norme internationale d'information financière (IFRS)-13, intitulée « Évaluation de la juste valeur ». Les placements ont été évalués au prix de clôture au 31 décembre 2015 si celui-ci se trouve entre le cours acheteur et le cours vendeur.

Ce rapport financier est basé sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présente la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'Université.

Le rapport financier tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

**PLACEMENTS**

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

## 2. Principales méthodes comptables

(suite)

### PLACEMENTS (suite)

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- a) Les contrats de change sont évalués en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice;
- b) Les contrats à terme sur indice boursier sont évalués au cours de règlement de l'indice boursier;
- c) Les placements à revenu fixe sont évalués en utilisant le prix ou le rendement équivalent coté obtenu de tiers vendeurs;
- d) Les actions sont évaluées aux cours du marché;
- e) Les actifs réels sont évalués en fonction d'évaluations périodiques pour ce type d'investissements. Les actifs réels inscrits en bourse sont évalués aux cours du marché;
- f) Les placements dans les sociétés fermées sont évalués selon les meilleures estimations de la juste valeur courante de ces placements faites par la direction. L'estimation de la direction est principalement obtenue des états financiers les plus récents des sociétés fermées afférents aux placements du Régime, ajustée pour les opérations de trésorerie et devises, le cas échéant;
- g) Les stratégies à rendement absolu sont évaluées en fonction des actifs sous-jacents (contrats de change, placements à revenu fixe, actions et actifs réels).

### CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placement sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les distributions de fonds sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

### VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE

La variation de la juste valeur des placements au cours de l'exercice inclut les gains et les pertes réalisés et non réalisés.

### CONVERSION DE DEVISES

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est déterminée en utilisant le taux de change à cette date. Les gains et les pertes résultant des variations de ces taux sont comptabilisés dans les variations de la juste valeur des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation du rapport financier, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par le rapport financier. Parmi les principales composantes du rapport financier exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la juste valeur des placements dans les biens immobiliers, les sociétés fermées et les stratégies à rendement absolu. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## 3. Placements et instruments financiers

### A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS

Les échéances et conditions des investissements sont décrites comme suit :

#### Encaisse et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie, essentiellement des valeurs mobilières émises ou garanties par des gouvernements canadiens, sont assortis d'une échéance moyenne de 47 jours dans le Fonds d'accumulation (42 jours en 2014) et 45 jours dans le Fonds de retraite (85 jours en 2014).



**Notes afférentes au rapport financier**

31 décembre 2015

**3. Placements et instruments financiers**

(suite)

**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS (suite)****Revenu fixe**

Dans le Fonds d'accumulation, les obligations, dont 32 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (47 % en 2014), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 3,2 % (2,6 % en 2014) et une durée moyenne de 7,6 ans (6,3 ans en 2014). Dans le Fonds de retraite, les obligations, dont 38 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (38 % en 2014), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 3,3 % (3,2 % en 2014) et une durée moyenne de 6,5 ans (6,8 ans en 2014).

**Actions ordinaires**

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les actions ordinaires, incluant les unités de fiducie, sont diversifiées tant par émetteurs que par secteurs d'activité.

**Actifs réels**

Les actifs réels se composent de biens immobiliers, d'actifs réels inscrits en bourse et d'investissements en infrastructure.

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes.

Dans le Fonds d'accumulation, les actifs réels inscrits en bourse sont globalement diversifiés.

Dans le Fonds d'accumulation, les investissements en infrastructure se composent de fonds investissant directement dans les infrastructures européennes et américaines.

**Sociétés fermées**

Dans le Fonds d'accumulation, les placements dans des sociétés fermées se composent principalement de placements directs ou indirects dans des fonds étrangers privés investissant dans d'autres fonds.

**Stratégies à rendement absolu**

Dans le Fonds d'accumulation, les stratégies à rendement absolu se composent principalement d'une variété de différentes stratégies directes de placement.

**B) ENGAGEMENTS**

Dans le Fonds d'accumulation, le Régime s'est engagé à financer des investissements dans les sociétés fermées, les biens immobiliers et les infrastructures jusqu'à concurrence de 55,6 M\$ (68,3 M\$ en 2014). Le Régime prévoit respecter ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

**C) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Régime. Tous les placements à revenu fixe du Régime sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui constitue le risque de crédit maximal auquel le Régime est exposé.

**D) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la situation financière du Régime, soit le passif du Régime étant donné la provision relative aux prestations minimales et le passif du Fonds de retraite. Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus par le Régime.

La durée est une mesure utilisée pour estimer l'incidence approximative d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe.

En utilisant cette mesure, il est estimé qu'une augmentation (diminution) de 1 % dans les taux d'intérêt entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 26,9 M\$ dans le Fonds d'accumulation et de 6,4 M\$ dans le Fonds de retraite au 31 décembre 2015 (21,6 M\$ et 7,3 M\$ respectivement au 31 décembre 2014). Pour gérer ce risque, la durée des titres à revenu fixe est surveillée et ajustée, le cas échéant.

### 3. Placements et instruments financiers

(suite)

#### E) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance et d'honorer ses engagements, les prestations de retraite et tout autre besoin de liquidité, prévu ou non. Le Régime surveille sur une base régulière le solde de son encaisse et de ses flux de trésorerie afin de s'assurer de disposer de suffisamment d'actifs liquides tels que l'encaisse et les équivalents de trésorerie. Le Régime maintient également un portefeuille d'actifs hautement liquides qui peuvent être vendus en temps opportun afin de se protéger contre le risque d'une interruption inattendue des flux de trésorerie du Régime.

#### F) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change se définit comme le risque que la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en devises fluctue en raison des variations des taux de change. Des contrats de change ont été utilisés afin de couvrir l'effet des variations du taux de change en ce qui concerne les placements étrangers. La note 4 quantifie les contrats de change non échus aux 31 décembre 2015 et 2014. La diversification des placements est aussi utilisée pour gérer ce risque. La principale exposition du Régime au risque de taux de change est à l'égard du dollar américain.

Au 31 décembre 2015, une appréciation (ou dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien résulterait en une augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 2,9 M\$ dans le Fonds d'accumulation et de 456 000 \$ dans le Fonds de retraite (2,7 M\$ et 313 000 \$ respectivement au 31 décembre 2014).

Une augmentation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien entraînerait une (diminution) augmentation de la juste valeur de ces contrats de change d'environ 1,5 M\$ dans le Fonds d'accumulation (1,3 M\$ au 31 décembre 2014).

#### G) RISQUE DE PRIX

Le risque de prix se définit comme le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix du marché.

Au 31 décembre 2015, l'incidence d'une variation de 10 % du prix des actions entraînerait une variation de 86,2 M\$ de la juste valeur des titres de participation dans le Fonds d'accumulation et de 8,1 M\$ dans le Fonds de retraite (79,5 M\$ et 8,2 M\$ respectivement au 31 décembre 2014). La diversification des placements est utilisée pour gérer ce risque.

#### H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que celles incluses dans le niveau 1, qui sont observables pour l'instrument évalué, directement ou indirectement;

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 décembre, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

**Notes afférentes au rapport financier**

31 décembre 2015

**3. Placements et instruments financiers (suite)****H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Fonds d'accumulation	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2015				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
	\$	\$	\$	\$	
<b>Actifs financiers</b>					
Équivalents de trésorerie	36 609 261	-	-		36 609 261
Placements à revenu fixe - canadiens					
Obligations fédérales	-	31 315 419	-		31 315 419
Obligations provinciales	-	88 193 009	-		88 193 009
Obligations de sociétés	-	92 407 189	-		92 407 189
Hypothèques	-	8 134 973	-		8 134 973
Placements à revenu fixe - étrangers					
Obligations fédérales	-	52 960 250	-		52 960 250
Obligations de sociétés	-	56 244 538	-		56 244 538
Hypothèques	-	24 998 052	-		24 998 052
	-	354 253 430	-		354 253 430
Titres de participation					
Actions ordinaires - canadiennes	259 758 987	-	-		259 758 987
Actions ordinaires - étrangères	296 700 430	59 178 670	-		355 879 100
Actifs réels	20 185 031	-	63 066 806		83 251 837
Sociétés privées	-	-	66 640 612		66 640 612
Stratégies à rendement absolu	-	-	96 683 622		96 683 622
	576 644 448	59 178 670	226 391 040		862 214 158
<b>Total des placements</b>	<b>613 253 709</b>	<b>413 432 100</b>	<b>226 391 040</b>		<b>1 253 076 849</b>
<b>Autres actifs financiers</b>					
Contrats de change	-	2 128 759	-		2 128 759
Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier	1 932 777	264 629	-		2 197 406
	1 932 777	2 393 388	-		4 326 165
<b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>615 186 486</b>	<b>415 825 488</b>	<b>226 391 040</b>		<b>1 257 403 014</b>
<b>Passifs financiers</b>					
Contrats de change	-	15 066 403	-		15 066 403
<b>Total des passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>15 066 403</b>	<b>-</b>		<b>15 066 403</b>

**Notes afférentes au rapport financier**

31 décembre 2015

**3. Placements et instruments financiers** (suite)**H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR** (suite)

Fonds d'accumulation	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2014			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
Équivalents de trésorerie	38 091 743	-	-	38 091 743
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations fédérales	-	71 809 763	-	71 809 763
Obligations provinciales	-	89 214 227	-	89 214 227
Obligations municipales	-	1 072 474	-	1 072 474
Obligations de sociétés	-	174 344 286	-	174 344 286
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations de sociétés	-	5 784 196	-	5 784 196
	-	342 224 946	-	342 224 946
Titres de participation				
Actions ordinaires - canadiennes	201 352 299	-	-	201 352 299
Actions ordinaires - étrangères	313 155 870	97 895 604	-	411 051 474
Actifs réels	-	-	41 382 028	41 382 028
Sociétés privées	-	-	58 739 314	58 739 314
Stratégies à rendement absolu	-	-	82 687 038	82 687 038
	514 508 169	97 895 604	182 808 380	795 212 153
<b>Total des placements</b>	<b>552 599 912</b>	<b>440 120 550</b>	<b>182 808 380</b>	<b>1 175 528 842</b>
<b>Autres actifs financiers</b>				
Contrats de change	-	71 636	-	71 636
Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier	1 135 217	43 531	-	1 178 748
	1 135 217	115 167	-	1 250 384
	553 735 129	440 235 717	182 808 380	1 176 779 226
<b>Passifs financiers</b>				
Contrats de change	-	4 540 339	-	4 540 339
<b>Total des passifs financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>4 540 339</b>	<b>-</b>	<b>4 540 339</b>

**Notes afférentes au rapport financier**

31 décembre 2015

**3. Placements et instruments financiers** (suite)**H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR** (suite)

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2015

Fonds de retraite	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
Équivalents de trésorerie	3 290 272	-	-	3 290 272
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations provinciales	-	34 314 417	-	34 314 417
Obligations municipales	-	1 434 552	-	1 434 552
Obligations de sociétés	-	59 923 612	-	59 923 612
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations de sociétés	-	3 353 464	-	3 353 464
	-	99 026 045	-	99 026 045
Titres de participation				
Actions ordinaires - canadiennes	-	104 284	-	104 284
Actions ordinaires - étrangères	-	58 927 857	-	58 927 857
Actifs réels	-	-	22 213 845	22 213 845
	-	59 032 141	22 213 845	81 245 986
<b>Total des placements</b>	<b>3 290 272</b>	<b>158 058 186</b>	<b>22 213 845</b>	<b>183 562 303</b>
<b>Total des actifs financiers</b>				
<b>évalués à la juste valeur</b>	<b>3 290 272</b>	<b>158 058 186</b>	<b>22 213 845</b>	<b>183 562 303</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Contrats de change	-	21 233	-	21 233
<b>Total des passifs financiers</b>				
<b>évalués à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>21 233</b>	<b>-</b>	<b>21 233</b>

**Notes afférentes au rapport financier**

31 décembre 2015

**3. Placements et instruments financiers** (suite)**H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR** (suite)

Fonds de retraite	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
Équivalents de trésorerie	7 413 628	-	-	7 413 628
Placements à revenu fixe - canadiens				
Obligations provinciales	-	40 639 678	-	40 639 678
Obligations municipales	-	1 224 860	-	1 224 860
Obligations de sociétés	-	63 815 493	-	63 815 493
Placements à revenu fixe - étrangers				
Obligations de sociétés	-	2 037 671	-	2 037 671
	-	107 717 702	-	107 717 702
Titres de participation				
Actions ordinaires - canadiennes	-	139 242	-	139 242
Actions ordinaires - étrangères	-	59 983 932	-	59 983 932
Actifs réels	-	-	21 999 493	21 999 493
	-	60 123 174	21 999 493	82 122 667
<b>Total des placements</b>	<b>7 413 628</b>	<b>167 840 876</b>	<b>21 999 493</b>	<b>197 253 997</b>
<b>Total des actifs financiers</b>				
évalués à la juste valeur	<b>7 413 628</b>	<b>167 840 876</b>	<b>21 999 493</b>	<b>197 253 997</b>

En 2015 et 2014, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2, ni aucun transfert vers ou depuis le niveau 3.

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	Fonds d'accumulation	Fonds de retraite
Juste valeur, 1 <sup>er</sup> janvier 2014	189 988 881 \$	32 523 831 \$
Achats	24 638 762	14 190
Ventes	(53 191 208)	(11 681 363)
Variation de la juste valeur	21 371 945	1 142 835
Juste valeur, 31 décembre 2014	182 808 380 \$	21 999 493 \$
Achats	27 565 571	645 797
Ventes	(3 213 129)	-
Variation de la juste valeur	19 230 218	(431 445)
<b>Juste valeur, 31 décembre 2015</b>	<b>226 391 040 \$</b>	<b>22 213 845 \$</b>

## Notes afférentes au rapport financier

31 décembre 2015

## 4. Contrats de change

Fonds d'accumulation		Contrats de change au 31 décembre 2015			
Position longue	Position courte	Valeur notionelle en en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	314 562 358	1,3551	114	(12 721 863)
Dollar américain	Yen japonais	38 348 825	0,0082	452 256	(880 880)
Dollar américain	Livre sterling	11 081 463	1,5050	205 394	(66 988)
Dollar américain	Euro	53 319 032	1,0918	66 337	(101 956)
Dollar américain	Dollar australien	2 029 656	0,7219	33 634	(1 020)
Euro	Dollar canadien	7 480 060	0,6750	151 686	-
Couronne suédoise	Euro	3 232 291	9,2782	85 527	(306)
Autres devises	Autres devises	3 358 134	-	1 133 811	(1 293 390)
<b>Total</b>		<b>433 411 819 \$</b>		<b>2 128 759 \$</b>	<b>(15 066 403) \$</b>

Fonds d'accumulation		Contrats de change au 31 décembre 2014			
Position longue	Position courte	Valeur notionelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar australien	1 417 213	0,9474	4 443	-
Couronne danoise	Dollar canadien	245 318	0,1574	-	(1 543)
Dollar canadien	Euro	3 267 211	1,4220	39 668	-
Euro	Dollar canadien	3 570 716	1,4120	-	(18 578)
Dollar de Hong Kong	Dollar canadien	762 173	0,1482	7 288	-
Dollar canadien	Shéqel israélien	193 509	0,2889	-	(6 258)
Dollar canadien	Yen japonais	1 123 055	0,0097	5 568	-
Yen japonais	Dollar canadien	240 900	0,0095	4 295	-
Dollar canadien	Couronne norvégienne	136 069	0,1600	4 719	-
Dollar canadien	Livre sterling	157 593	1,8188	952	-
Dollar de Singapour	Dollar canadien	233 653	0,8689	1 464	-
Dollar canadien	Franc suisse	605 209	1,1754	3 239	-
Dollar canadien	Dollar américain	151 526 514	1,1254	-	(4 503 401)
Dollar américain	Dollar canadien	3 951 033	1,1632	-	(10 559)
<b>Total</b>		<b>167 430 166 \$</b>		<b>71 636 \$</b>	<b>(4 540 339) \$</b>

**Notes afférentes au rapport financier**

31 décembre 2015

**4. Contrats de change** (suite)

Fonds de retraite		Contrats de change au 31 décembre 2015			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA	Taux de change moyen équivalent	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	1 809 285	1,3728	-	(21 233)
<b>Total</b>		<b>1 809 285 \$</b>		<b>-</b>	<b>(21 233) \$</b>

Comme décrit à la note 3 f), le Régime couvre le risque de change en utilisant des contrats de change. Au 31 décembre 2015, le Fonds d'accumulation avait 433 411 819 \$ (167 430 166 \$ au 31 décembre 2014) de valeur notionnelle non échue, tandis que le Fonds de retraite avait 1 809 285 \$ de valeur notionnelle (valeur nulle au 31 décembre 2014). Le dollar américain génère la plus grande exposition à ce risque. L'effet combiné des contrats de change des autres devises est négligeable.

**5. Sommes à recevoir/Sommes à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds de retraite**

Au 31 décembre 2015, il y a 193 030 \$ (193 030 \$ au 31 décembre 2014) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite. Le montant a trait aux frais d'administration.

**6. Marge liquidative et contrats à terme sur indice boursier**

Le Régime utilise des contrats à terme sur indice boursier afin de générer de façon efficiente et économique une exposition à certains marchés d'actions non nord-américains. Le Régime est dans l'obligation de donner en garantie des marges liquidatives afin de rencontrer les exigences du marché boursier.

**7. Frais d'administration**

Dans le Fonds d'accumulation, les frais d'administration comprennent les dépenses suivantes :

Frais pour le fournisseur des services pour la tenue de dossier 1 041 400 \$ (1 132 019 \$ en 2014), salaires et avantages sociaux 828 890 \$ (845 508 \$ en 2014), frais de garde 442 708 \$ (237 931 \$ en 2014), actuariat 93 803 \$ (71 016 \$ en 2014), administrateur 92 903 \$ (50 324 \$ en 2014), audit 51 723 \$ (46 324 \$ en 2014) et autres dépenses 830 318 \$ (671 160 \$ en 2014).

Dans le Fonds de retraite, les frais d'administration comprennent les dépenses suivantes :

Frais pour le fournisseur des services pour la tenue de dossier 55 773 \$ (53 273 \$ en 2014), salaires et avantages sociaux 129 129 \$ (162 514 \$ en 2014), frais de garde 12 037 \$ (13 417 \$ en 2014), actuariat 14 613 \$ (7 917 \$ en 2014), administrateur 14 473 \$ (9 535 \$ en 2014), audit 8 058 \$ (7 511 \$ en 2014) et autres dépenses 191 904 \$ (132 119 \$ en 2014).

**8. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée de l'exercice courant.





Service de gestion des retraites, Université McGill  
688, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420  
Montréal, Québec H3A 3R1

Tél.: (514) 398-6250 Fax : (514) 398-6889  
[www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions](http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions)